

COVID-19 Weekly Information Update – December 11, 2020 / COVID-19 - Mise à jour de la semaine - le 11 décembre 2020

***** *Le français suit* *****

Hello,

We would like to send you a few updates regarding COVID-19 and ask you to share this information in your networks. Please continue to consult the [AAFC website](#) regularly for updates.

1. **The Government of Canada welcomes report from Industry Strategy Council**

On December 11th, the Honourable Navdeep Bains, Minister of Innovation, Science and Industry, released a report from the Industry Strategy Council. Entitled [Restart, Recover and Reimagine Prosperity for all Canadians, An ambitious growth plan for building a digital, sustainable and innovative economy](#), the report shares the Council's perspectives on the recovery of Canada's key economic sectors, including agriculture and agri-food.

The government will be carefully reviewing the insights of the Industry Strategy Council as we continue to support Canadians through the pandemic and lay the foundation for Canada's economic recovery and resilience.

2. **Canada's response during the COVID-19 pandemic – Information and implications for the Agriculture and Agri-Food Sector**

Please find enclosed an updated document outlining Canada's response during the COVID-19 pandemic – Information and implications for the Agriculture and Agri-Food Sector.

3. **Sign up to receive CFIA COVID-19 messages!**

In order to serve you better, the Canadian Food Inspection Agency (CFIA) has created a dedicated distribution channel to improve information sharing on COVID-19 related to food, plant health and animal health.

If you are interested, [please sign up to receive information](#).

4. **Canada's COVID-19 Immunization Plan**

On December 8, 2020, the Public Health Agency of Canada released [Canada's COVID-19 Immunization Plan: Saving Lives and Livelihoods](#). The document outlines Canada's immunization plan and proposes the steps towards a safe, effective and informed [roll-out](#). The plan involves the collaboration of federal, provincial and territorial governments, Indigenous leaders, and partners in Canada and around the world to meet this challenge through a principled and evidence-informed approach that puts protecting the health and safety of Canadians first.

5. **Canada Emergency Business Account loans**

Last week the Government [announced](#) that starting on December 4, 2020, eligible businesses facing financial hardship as a result of COVID-19 are able to access a second Canada Emergency Business Account (CEBA) loan of up to \$20,000 – on top of the initial \$40,000 that was available to small businesses.

To apply, eligible businesses and not-for-profits need to contact the financial institution that provided their initial CEBA loan and provide the appropriate information and documentation. Note that the additional \$20,000 CEBA loan may not be available at all participating financial institutions on December 4, but is expected to be available soon.

CEBA is administered by [Export Development Canada \(EDC\)](#), which is working closely with Canadian financial institutions to deliver the loans to their existing business banking customers. The **CEBA Call Centre can be reached at 1-888-324-4201** between Monday and Friday from 8 a.m. to 9 p.m. ET.

We encourage you strongly to share your comments and questions in writing through the AAFC Roundtable account (aafc.roundtable-table ronde.aac@canada.ca).

Thank you,
Industry Engagement Division
Agriculture and Agri-Food Canada
Government of Canada

Bonjour,

Nous souhaitons vous faire part de quelques mises à jour concernant la COVID-19 et vous demandons de communiquer ces renseignements dans vos réseaux. Veuillez continuer à consulter régulièrement le [site Web d'AAFC](#) pour les mises à jour.

1. **Le gouvernement du Canada accueille le rapport du Conseil sur la stratégie industrielle**

Le 11 décembre, le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, l'honorable Navdeep Bains, a publié un rapport du Conseil sur la stratégie industrielle. Intitulé [Redémarrer, relancer, repenser la prospérité de tous les Canadiens, un plan de croissance ambitieux pour bâtir une économie numérique, durable et innovante](#), le rapport fournit des perspectives du Conseil afin de favoriser la reprise dans les secteurs clés de l'économie canadienne, y compris l'agriculture et l'agroalimentaire.

Le gouvernement va examiner attentivement les points de vue et les recommandations du Conseil sur la stratégie industrielle, dans la perspective de continuer à soutenir les Canadiens pendant la pandémie, d'accélérer la reprise économique et de doter le pays d'une plus grande résilience.

2. **L'intervention du Canada durant la pandémie de COVID-19 – Information et incidences pour le secteur agricole et agroalimentaire**

Veuillez trouver ci-joint un document mis à jour décrivant la réponse du Canada durant la pandémie COVID-19 - Informations et incidences pour le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

3. **Inscrivez-vous pour recevoir les messages de l'ACIA concernant la COVID-19 !**

Afin de mieux vous servir, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a créé un canal de distribution spécialisé pour améliorer l'échange de renseignements concernant la COVID-19 liée aux aliments, à la santé des plantes ou à la santé des animaux.

Si vous êtes intéressé, [veuillez-vous inscrire pour recevoir des renseignements](#).

4. **Plan de vaccination du Canada contre la COVID 19**

Le 8 décembre 2020, l'Agence de la santé publique du Canada a publié le [Plan de vaccination du Canada contre la COVID 19: sauvez des vies et protéger les moyens de subsistance](#). Le document renferme le plan de vaccination du Canada et les prochaines étapes à suivre pour un [déploiement](#) sécuritaire, efficace et appuyé sur des connaissances. Le Plan fait appel à la collaboration des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, des dirigeants autochtones et des partenaires du Canada et de partout dans le monde pour relever ce défi au moyen d'une approche appuyée sur des principes et des données probantes qui vise à préserver prioritairement la santé et la sécurité des Canadiens.

5. **Le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes**

La semaine dernière, le gouvernement [a annoncé](#) qu'à partir du 4 décembre 2020, les entreprises admissibles qui font face à des difficultés financières en raison de la pandémie de la COVID-19 seront en mesure d'accéder à un deuxième prêt du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) pouvant atteindre 20 000 \$ – en plus du montant initial de 40 000 \$ qui a été mis à la disposition des petites entreprises.

Pour présenter une demande, les entreprises admissibles et les organismes à but non lucratif doivent communiquer avec l'institution financière qui leur a octroyé le prêt du CUEC initial et fournir les renseignements et les documents appropriés. Il est possible que le prêt supplémentaire de 20 000 \$ du CUEC ne soit pas offert dans toutes les institutions financières participantes à compter du 4 décembre, mais il devrait l'être sous peu.

Le CUEC est administré par [Exportation et développement Canada](#), qui collabore étroitement avec des institutions financières canadiennes en vue d'offrir des prêts à leurs clients actuels des services bancaires aux entreprises. Vous pouvez communiquer avec le **centre d'appels du CUEC au 1-888-324-4201**, du lundi au vendredi, de 8 h à 21 h, heure de l'Est.

Nous vous encourageons vivement à nous faire part de vos commentaires et questions par écrit via le compte de la table ronde d'AAC (aafc.roundtable-table ronde.aac@canada.ca).

Merci,

Division de la consultation du secteur
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Gouvernement du Canada

Cash Flow and Liquidity Measures

Initiative	Agriculture Implications and Analysis
<p>Increased credit availability to the agriculture sector</p> <p>Lead: Farm Credit Canada</p> <p>Description: \$5 Billion in lending capacity to producers, agribusinesses, and food processors. FCC has put in place: a deferral of principal and interest payments for up to 6 months for existing loans, a deferral of principal for up to 12 months, access to additional credit line up to \$500,000 and access to an additional term loan up to \$2.5M.</p>	<p>To offer increased flexibility to farmers who face cash flow issues and to processors who are impacted by lost sales.</p>
<p>Large Employer Emergency Financing Facility (LEEFF)</p> <p>Lead: Finance, ISED</p> <p>Description: LEEFF provides bridge financing to Canada’s largest employers, with annual revenues generally in the order of \$300 million or higher, whose needs during the pandemic are not being met through conventional financing, in order to keep their operations going.</p> <p>LEEFF Fact Sheet</p>	<p>The additional liquidity provided through LEEFF will allow Canada’s largest businesses and their suppliers to remain active during this difficult time, and be positioned for a rapid economic recovery.</p>
<p>Canada Emergency Business Account (CEBA)</p> <p>Lead: Export Development Canada (EDC) and Business Development Bank of Canada (BDC) through financial institutions.</p> <p>Description: This program will provide up to \$55 billion to eligible financial institutions so they can provide interest-free loans of up</p>	<p>Agriculture and agri-food businesses that meet the payroll qualifications or the non-deferrable expense qualifications will be eligible for this loan. Access to this type of loan, along with specific agricultural loans, could help defray some cashflow requirements.</p>

This assessment is based on the details currently available. AAFC is working with other government departments to verify the agriculture and agri-food sector’s eligibility for certain programs. This document will be updated as additional information becomes available.

Canada's response during the COVID-19 pandemic – Information and implications for the Agriculture and Agri-Food Sector

to \$40,000 to small businesses and not-for-profits, to help cover their operating costs during a period where their revenues have been temporarily reduced. Repaying the balance of the loan on or before December 31, 2022 will result in loan forgiveness of 25 percent (up to \$10,000).

To qualify, organizations either need to demonstrate they paid between \$20,000 to \$1.5 million in total payroll in 2019, or for applicants with payroll lower than \$20,000, they would need to demonstrate that they had eligible non-deferrable expenses between \$40,000 and \$1.5 million.

Eligible non-deferrable expenses include:

- Wages and other employment expenses to independent (arm's length) third parties;
- Rent or lease payments for real estate used for business purposes;
- Rent or lease payments for capital equipment used for business purposes;
- Payments incurred for insurance related costs;
- Payments incurred for property taxes;
- Payments incurred for business purposes for telephone and utilities in the form of gas, oil, electricity, water and internet;
- Payments for regularly scheduled debt service;
- Payments incurred under agreements with independent contractors and fees required in order to maintain licenses, authorizations or permissions necessary to conduct business by the Borrower.
- Payments incurred for materials consumed to produce a product ordinarily offered for sale by the Borrower.

After completing the application, supporting documentation must also be uploaded.

The September 23 Speech from the Throne committed to expanding the Canada Emergency Business Account to help businesses with fixed costs. The 2020 Fall Economic Statement reaffirmed this commitment.

The removal of the previous condition for having an existing, active business chequing/operating account will allow more agriculture and agri-food businesses to access this loan. Eligible agriculture and agri-food businesses can now apply after opening a business chequing/operating account with their primary financial institution.

Applicants who have received the \$40,000 CEBA loan may apply for the \$20,000 expansion, which provides eligible businesses with an additional \$20,000 in financing.

All applicants have until March 31, 2021, to apply for \$60,000 CEBA loan or the \$20,000 expansion.

This assessment is based on the details currently available. AAFC is working with other government departments to verify the agriculture and agri-food sector's eligibility for certain programs. This document will be updated as additional information becomes available.

Updated: 8 December 2020

Canada’s response during the COVID-19 pandemic – Information and implications for the Agriculture and Agri-Food Sector

As of October 26, 2020, eligibility for CEBA has expanded by removing the previous March 1, 2020, condition for having an active business chequing/operating account. With this removal, eligible businesses can now apply after opening a business chequing/operating account with their primary financial institution.

On October 9, 2020, the Government announced its intention to expand the CEBA to enable businesses, and not-for-profits eligible for CEBA loans—and that continue to be seriously impacted by the pandemic—to access an interest-free loan of up to \$20,000, in addition to the original CEBA loan of \$40,000. Half of this additional financing would be forgivable if repaid by December 31, 2022 (up to \$10,000). Further details, including the launch date and application process are to be announced.

On December 4, the Government announced that eligible businesses facing financial hardship as a result of the COVID-19 pandemic will now be able to access the additional interest-free loan of up to \$20,000, which is on top of the initial \$40,000 that was available. Half of this additional financing, up to \$10,000, will be forgivable if the loan is repaid by December 31, 2022.

The additional loan effectively increases CEBA loans from the existing \$40,000 to \$60,000 for eligible businesses, of which a total of up to \$20,000 will be forgiven if the balance of the loan is repaid on time.

[Small and Medium-sized Enterprise Loan and Guarantee program](#)

Lead: Export Development Canada (EDC) and Business Development Bank of Canada (BDC) through financial institutions.

Description:

EDC aspect of this loan guarantee program could have uptake by the agriculture and agri-food sector specifically those who have existing loans with EDC.

This assessment is based on the details currently available. AAFC is working with other government departments to verify the agriculture and agri-food sector’s eligibility for certain programs. This document will be updated as additional information becomes available.

Updated: 8 December 2020

Canada’s response during the COVID-19 pandemic – Information and implications for the Agriculture and Agri-Food Sector

<p>This program will enable up to \$40 billion in lending and includes:</p> <p>Loan Guarantee for Small and Medium-Sized Enterprises: EDC is working with financial institutions to issue new operating credit and cash flow term loans of up to \$6.25 million to SMEs.</p> <p>Co-Lending Program for Small and Medium-Sized Enterprises: BDC is working with financial institutions to co-lend term loans to SMEs for their operational cash flow requirements. Eligible businesses may obtain incremental credit amounts of up to \$6.25 million through the program.</p>	
<p>Mid-market Financing and Guarantee Program</p> <p>Lead: Export Development Canada (EDC) and Business Development Bank of Canada (BDC) through financial institutions.</p> <p>Description:</p> <ul style="list-style-type: none"> • BDC’s Mid-Market Financing Program provides commercial loans ranging between \$12.5 million and \$60 million to medium-sized businesses whose credit needs exceed what is already available through the Business Credit Availability Program and other measures. • EDC’s Mid-Market Guarantee and Financing Program brings liquidity to companies who tend to have revenues of between \$50 million to \$300 million, to sustain operations during this uncertain period. EDC will continue to work with Canadian financial institutions to guarantee 75 per cent of new operating credit and cash-flow loans – ranging in size from \$16.75 million to a maximum of \$80 million. These expanded guarantees are available to exporters, international investors and businesses that sell their products or services within Canada. 	<p>BDC’s program is targeted to mid-size businesses with annual revenues in excess of about \$100 million to \$500 million, from any sector or industry. EDC’s program will be available to companies who tend to have revenues between \$50 million to \$300 million.</p>
<p>Agriculture and Food Business Solutions Fund</p>	<p>This initiative will provide companies with the stability and flexibility they need to rebuild their business models during challenging times.</p>

This assessment is based on the details currently available. AAFC is working with other government departments to verify the agriculture and agri-food sector’s eligibility for certain programs. This document will be updated as additional information becomes available.

Canada’s response during the COVID-19 pandemic – Information and implications for the Agriculture and Agri-Food Sector

<p>Lead: FCC</p> <p>Description: A \$100-million venture capital fund to support proven, viable companies through unexpected business disruptions.</p> <p>To qualify, companies need to demonstrate an impact from an unexpected business disruption, such as the loss of a key supplier, temporary loss of a facility or permanent loss of critical staff or leadership. Funds cannot be used to repay shareholder loans or purchase shareholder equity positions.</p>	<p>The fund is set up to support a wide range of enterprises in the agribusiness and agri-food sector, including companies involved in primary production, agri-tech, manufacturing, packaging and distribution. The fund will help companies in times of need through innovative solutions such as convertible debt investments and other flexible financing solutions.</p>
<p>Canadian Dairy Commission</p> <p>Lead: CDC</p> <p>Description: The Government worked to increase the Canadian Dairy Commission’s borrowing limit by \$200 million.</p>	<p>This increase supports costs associated with the temporary storage of cheese and butter to avoid food waste.</p>
<p>Canada Emergency Commercial Rent Assistance</p> <p>Lead: Finance in collaboration with provinces and territories</p> <p>Description: This program provided forgivable loans to qualifying commercial property owners to cover 50 per cent of three monthly rent payments that are payable by eligible small business tenants who are experiencing financial hardship during April, May, June and September.</p>	<p>STATUS: CLOSED</p> <p>Note: Canada Emergency Rent Subsidy was announced as the successor to Canada Emergency Commercial Rent Assistance.</p>
<p>Canada Emergency Rent Subsidy</p> <p>Lead: Finance, CRA</p>	<p>Agricultural organizations are a part of the list of eligible businesses.</p> <p>Qualifying properties includes any "real or immovable property" (buildings or land) in Canada that the business or organization owns or rents, and uses in the course of its ordinary activities.</p>

This assessment is based on the details currently available. AAFC is working with other government departments to verify the agriculture and agri-food sector’s eligibility for certain programs. This document will be updated as additional information becomes available.

Canada’s response during the COVID-19 pandemic – Information and implications for the Agriculture and Agri-Food Sector

<p>Description: The new Canada Emergency Rent Subsidy (CERS) is a successor to the Canada Emergency Commercial Rent Assistance (CECRA)</p> <p>The subsidy will provide direct support of up to 65 per cent of eligible expenses to tenants and property owners for qualifying organizations affected by COVID-19. It will provide payments directly to qualifying renters and property owners, without requiring the participation of landlords.</p> <p>Canadian businesses, non-profit organizations, or charities who have seen a drop in revenue due to the COVID-19 pandemic may be eligible for a subsidy to cover part of their commercial rent or property expenses, starting on September 27, 2020, until June 2021. There is no minimum revenue drop required to qualify for the subsidy.</p> <p>Eligible expenses include commercial rent, property taxes (including school taxes and municipal taxes), property insurance, and interest on commercial mortgages (subject to limits) for a qualifying property, less any subleasing revenues. Any sales tax (e.g., GST/HST) component of these costs would not be an eligible expense.</p> <p>For each claim period, a tenant can claim eligible expenses up to a maximum of:</p> <ul style="list-style-type: none">• \$75,000 per business location (base and top-up)• \$300,000 in total for all locations (including any amounts claimed by affiliated entities) <p>This applies to the base subsidy only; there is no maximum for the top-up subsidy.</p>	<p>The Fall Economic Statement announced that the base subsidy rate of up to 65 per cent will be available on eligible expenses until March 13, 2021.</p>
<p>Lockdown Support</p>	<p>Businesses will have access to additional support in areas where public health restrictions have been implemented which has resulted in</p>

This assessment is based on the details currently available. AAFC is working with other government departments to verify the agriculture and agri-food sector’s eligibility for certain programs. This document will be updated as additional information becomes available.

Canada’s response during the COVID-19 pandemic – Information and implications for the Agriculture and Agri-Food Sector

<p>Lead: Finance, CRA</p> <p>Description: Organizations who qualify for the CERS that are subject to a lockdown and must shut their doors or significantly limit their activities under a public health order may be eligible for additional Lockdown Support of 25 per cent of eligible expenses.</p> <p>The new Lockdown Support would be available retroactive to September 27, 2020, until June 2021, during periods when businesses are facing eligible public health restrictions. The government is providing the proposed details for the first 12 weeks of the program, until December 19, 2020. The proposed program would align with many aspects of the Canada Emergency Wage Subsidy to provide a simple, easy-to-understand program directly to renters and property owners.</p> <p>For an organization to qualify for the Lockdown Support for a qualifying property, the following conditions must apply:</p> <ul style="list-style-type: none"> • the organization qualifies for the base CERS; and • the public health order requires that the organization <ul style="list-style-type: none"> ○ completely shut down the location; or, ○ cease some or all of the activities at the location and it is reasonable to conclude that the ceased activities, in the appropriate pre-pandemic prior reference period, were responsible for at least approximately 25 per cent of the revenues of the entity at that location. 	<p>organizations with locations that are temporarily forced to close or temporarily have their business activities significantly restricted.</p> <p>Foodservice providers may benefit from this support.</p> <p>The Fall Economic Statement has proposed to extend the rate of 25 per cent for the Lockdown Support for an additional three periods, until March 13, 2021.</p>
<p>Regional Relief and Recovery Fund</p> <p>Lead: ISED and Regional Development Agencies.</p> <p>Description: The Fund is providing over \$2 billion to help mitigate the financial pressure experienced by businesses and organizations</p>	<p>This fund is specifically targeted to those that may require additional help to recover from the COVID-19 pandemic but have been unable to access existing support measures.</p> <p>Through the Fall Economic Statement, the Government has proposed a top-up of up to \$500 million, on a cash basis, to RDAs and the Community</p>

This assessment is based on the details currently available. AAFC is working with other government departments to verify the agriculture and agri-food sector’s eligibility for certain programs. This document will be updated as additional information becomes available.

Canada's response during the COVID-19 pandemic – Information and implications for the Agriculture and Agri-Food Sector

to allow them to continue their operations, including paying their employees; support projects by businesses, organizations and communities to prepare now for a successful recovery.

This initiative is implemented by the six regional development agencies (RDAs), which are familiar with their regions' economic realities and are often the first point of contact for people at the local level.

Futures Network of Canada, bringing total funding to over \$2 billion in this fund.

To better tailor support to businesses in Western Canada, in recognition of its diverse regional economies, the Fall Economic Statement proposed to introduce a new approach to regional development in the West by creating separate RDAs for British Columbia and the Prairies, adding a new, seventh RDA in British Columbia.

Prospective applicants are encouraged to contact their RDA to apply. Further details on are available online:

- [Western Economic Diversification](#)
Western Economic Diversification Canada will provide eligible businesses with interest-free repayable funding of up to \$1,000,000 for funding requests over \$40,000. There are also three streams for funding requests up to \$40,000:
 - [Rural businesses](#)
 - [Women-owned/women-led businesses](#)
 - [Other small- and medium-sized businesses](#)

- [Canadian Northern Economic Development Agency](#)
\$34.3 million to provide targeted relief and stabilization support in key sectors including, but not limited to, tourism, fisheries, the mining supply chain, local food production and processing, regional innovation ecosystems and community infrastructure, as well as support to Community Futures Networks in Nunavut and Northwest Territories and relevant stakeholders in Yukon.
 - The Fall Economic Statement proposed to provide up to \$3 million to the Canadian Northern Economic Development Agency for foundational economic development projects that will support small businesses in Canada's Territories.

This assessment is based on the details currently available. AAFC is working with other government departments to verify the agriculture and agri-food sector's eligibility for certain programs. This document will be updated as additional information becomes available.

Updated: 8 December 2020

	<ul style="list-style-type: none">• Federal Economic Development Agency for Southern Ontario \$436.4 in Southern Ontario for Canadian or provincially incorporated business, co-operative or an Indigenous-owned business located in southern Ontario with 1 to 499 full-time equivalent employees.• Federal Economic Development Initiative for Northern Ontario \$71.8 million in support of Northern Ontario businesses and organizations. This investment is being allocated through two funding streams: Regional economy and Community Futures.• Canada Economic Development for Quebec Regions More than \$280 million to support all of Quebec's economic sectors (aviation, cultural and sporting events, food production, manufacturing, retail, technology, tourism, etc.).• Atlantic Canada Opportunities Agency (ACOA) Just over \$170 million for Atlantic Canada, including \$108.9 million through ACOA to support small and medium size businesses and \$61.3 million through Atlantic Association of Community Business Development Corporations (CBDC) to support main street businesses such as restaurants and retailers in small, rural and remote communities across the region. <p>As the financing terms of RRRF and Canada Emergency Business Account (CEBA) are the same, applicants can only apply to one of these federal programs.</p>
<p>Fish Harvester Grant</p> <p>Lead: DFO</p>	<p>The \$201.8 million program provides non-repayable support of up to \$10,000 to self-employed fish harvesters with a valid fishing licence. Size of the non-repayable support will vary depending on the level of fish harvesters' historic revenue in 2018 or 2019.</p>

This assessment is based on the details currently available. AAFC is working with other government departments to verify the agriculture and agri-food sector's eligibility for certain programs. This document will be updated as additional information becomes available.

Canada’s response during the COVID-19 pandemic – Information and implications for the Agriculture and Agri-Food Sector

<p>Description: This initiative will provide grants to help fish harvesters impacted by the COVID-19 pandemic and give them more liquidity to address non-deferrable business costs.</p>	
<p>Income Tax deferral</p> <p>Lead: Finance Canada</p> <p>Description: Allowed all businesses to defer, until August 31, 2020, the payment of any income tax amounts that become owing on or after March 18 and before September 2020.</p>	<p>To allow for more short-term cash flow.</p>
<p>Support to Indigenous Businesses</p> <p>Lead: Indigenous Services Canada</p> <p>Description: \$306.8 million in funding to help small and medium-sized Indigenous businesses, and to support Aboriginal Financial Institutions that offer financing to these businesses.</p>	<p>The funding will allow for short-term, interest-free loans and non-repayable contributions through Aboriginal Financial Institutions, which offer financing and business support services to First Nations, Inuit, and Métis businesses, some of which are agriculture focused. These measures will help 6,000 Indigenous-owned businesses get through these difficult times.</p>
<p>Advance Payments Program (APP)</p> <p>Lead: APP advances are available through 36 industry associations across Canada. Contact one of the Advance Payments Program Administrators</p> <p>Description: Federal loan guarantee program which provides agricultural producers with access to low-interest cash advances to help provide marketing flexibility to allow producers to sell their commodity at the most opportune time.</p>	<p>Tool for producers to manage cash flow concerns related to market disruptions related to COVID-19. If there is a decline in commodity prices due to COVID-19, producers can use advances to delay sales until markets are more favourable.</p> <p>Due to COVID-19 the Government announced a Stay of Default for eligible farmers to provide farmers the flexibility they need to manage their cash flow when facing lower prices or reduced marketing opportunities. In addition, applicable farmers who still have interest-free loans outstanding will have the opportunity to apply for an additional \$100,000 interest-free portion for 2020-2021, if their total APP advances remain under the \$1 million cap.</p>

This assessment is based on the details currently available. AAFC is working with other government departments to verify the agriculture and agri-food sector’s eligibility for certain programs. This document will be updated as additional information becomes available.

Updated: 8 December 2020

Canada's response during the COVID-19 pandemic – Information and implications for the Agriculture and Agri-Food Sector

[AgrInvest](#)

Lead: AAFC through financial institutions.

Description: Government matching savings account intended to provide producers with cash flow to manage losses and invest in farm operations.

Most agricultural producers have an AgrInvest account, with access to some level of government-matched funding that could be used to address near-term cash flow requirement, including covering some of the costs associated with COVID-19.

This assessment is based on the details currently available. AAFC is working with other government departments to verify the agriculture and agri-food sector's eligibility for certain programs. This document will be updated as additional information becomes available.

Updated: 8 December 2020

Exceptional Costs and Demands

Initiative

Temporary Foreign Workers

Lead: ESDC ([Temporary Foreign Worker Program](#)) and AAFC ([Mandatory Isolation Support for Temporary Foreign Workers Program](#) and [Emergency On-Farm Support Fund](#))

Description: Changes to ensure TFWs can continue to enter efficiently and safely to support the sector.

An initial \$50 million investment under AAFC's Mandatory Isolation Support for Temporary Foreign Workers Program to help farmers, fish harvesters, and all food production and processing employers, put in place the measures necessary to follow the mandatory 14-day quarantine period required of all workers arriving from abroad. The Government has proposed to extend the program through to the end of March 2021 with an additional investment of \$34.4 million.

An additional investment of \$58.6 million was added to strengthen ESDC's TFW Program and making further investments to safeguard the health and safety of Canadian and temporary foreign workers from COVID-19 by:

- Investing \$7.4 million to increase supports to temporary foreign workers, including \$6.0M for direct outreach to workers delivered through migrant worker support organizations;
- strengthening the employer inspections regime, particularly on farms, and making improvements to how tips and allegations of employer non-compliance are

Agriculture Implications and Analysis

Exemptions to travel restrictions to temporary foreign workers in agriculture, agri-food, seafood processing and other key industries. However, all individuals entering from abroad must isolate for 14 days upon arrival.

A temporary modification is being made to the Labour Market Impact Assessment (LMIA) process for agriculture and food processing employers, as the required 2-week recruitment period will be waived for the next 6 months.

The maximum duration of employment under LMIA's is increased from 1 to 2 years for employers of workers in the low-wage stream as part of a three-year pilot. LMIA's in key occupations related to the agriculture and agri-food sectors will be prioritized.

In addition, ESDC has added flexibilities to the TFW Program to make it easier for TFWs already in Canada with an employer-specific permit to change employers. This change will cut what can often take 10 weeks or more, down to 10 days or less. There is no change to the role of the employer in the process for hiring foreign workers.

AAFC's Mandatory Isolation Support for Temporary Foreign Workers Program provides a maximum of \$1,500 per temporary foreign worker to help farmers and food processors pay for the costs related to safely accommodating workers for the mandatory 14-day quarantine period such as wages, accommodations, transportation, food, health and safety products. The extension of the Mandatory Isolation Support for Temporary Foreign Workers Program to the end of March 2021, announced through the Fall Economic Statement, will ensure continued access to financial support for quarantine costs.

This assessment is based on the details currently available. AAFC is working with other government departments to verify the agriculture and agri-food sector's eligibility for certain programs. This document will be updated as additional information becomes available.

Canada’s response during the COVID-19 pandemic – Information and implications for the Agriculture and Agri-Food Sector

<p>addressed (such as by initiating an inspection) through an investment of \$16.2 million; and</p> <ul style="list-style-type: none"> investing \$35 million to support direct infrastructure improvements to living quarters, temporary or emergency housing (on- or off-farm), as well as PPE, sanitary stations, and any other health and safety measures. <p>FAQ on Changes to TFW Program</p> <p>Emergency Food Security Fund</p>	<p>In addition, AAFC’s Emergency On-Farm Support Fund provides a \$35 million investment to improve health and safety on farms and in employee living quarters to prevent and respond to the spread of COVID-19.</p>
<p>Lead: AAFC</p> <p>Description: The EFSF program aims to strengthen food systems and to facilitate access to safe and nutritious food for at-risk populations</p> <p>Fact Sheet on EFSF</p> <p>Surplus Food Rescue Program</p>	<p>Under the Emergency Food Security Fund, the Government of Canada is making up to \$200 million available to Canadian food banks and local food organizations to help improve access and increase food supply for Canadians experiencing food insecurity in Canada due to the COVID-19 pandemic.</p>
<p>Lead: AAFC</p> <p>Description: The program aims to move surplus food commodities such as potatoes and other possible horticulture, fish and seafood, and meat through the food system as efficiently as possible to help vulnerable Canadians.</p> <p>Nutrition North Canada</p>	<p>An investment of \$50 million will help to alleviate pressures of accumulating food waste faced by producers. In addition, it will help to support organizations that are tackling food insecurity, which have faced increased demand due to COVID-19.</p>
<p>Lead: Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada (CIRNAC)</p> <p>Description: Nutrition North Canada is a Government of Canada subsidy program to provide Northerners in isolated communities with improved access to perishable nutritious food.</p>	<p>In response to COVID-19, the Government of Canada is providing an additional \$25 million to Nutrition North Canada to increase subsidies so families can afford much-needed nutritious food and personal hygiene products.</p>

This assessment is based on the details currently available. AAFC is working with other government departments to verify the agriculture and agri-food sector’s eligibility for certain programs. This document will be updated as additional information becomes available.

Canada’s response during the COVID-19 pandemic – Information and implications for the Agriculture and Agri-Food Sector

<p>Strengthen Food Inspections</p> <p>Lead: CFIA</p> <p>Description: \$20 million for the CFIA to strengthen food inspections and keep food supply safe.</p>	<p>This additional funding has allowed CFIA to build capacity for more overtime, and extra shifts from inspectors to fill demand. It also allowed CFIA to invest in hiring and training to get more people on board.</p>
<p>Seafood Stabilization Fund</p> <p>Lead: DFO</p> <p>Description: This \$62.5 million program will help businesses:</p> <ul style="list-style-type: none"> • access short-term financing to pay for maintenance and inventory costs, • add storage capacity for unsold product; • comply with new health and safety measures for workers; • support new manufacturing/automated technologies to improve productivity and quality of finished seafood products; and, • adapt products to respond to changing requirements and new market demands. 	<p>This funding will provide assistance to help address the financial strain and instability that the fish and seafood processing sector is facing by helping the sector to safely and efficiently process, store, package, and distribute fish and seafood products.</p> <p>The aquaculture industry will be eligible to apply for support if they are processing businesses. However, the fund cannot be used to aid in the farming of aquaculture products.</p>
<p>Emergency Processing Fund</p> <p>Lead: AAFC</p> <p>Description: This \$77.5 million fund will help companies implement changes to safeguard the health and safety of workers and their families due to the impacts of the COVID-19 pandemic. The fund also aims to aid companies to invest to improve, automate and modernize facilities needed to increase Canada’s food supply capacity.</p>	<p>This funding will support food processors facing significant hardships associated with COVID-19. Eligible activities can be retroactive to March 15, 2020 and must be completed by September 30, 2020. There are two objectives for eligible activities. The first objective will be funded by non-repayable contributions and will be the initial priority for funding under the program. This objective will cover emergency COVID response, such as providing funding to implement added public health protocols. The second objective will cover strategic investments funded with repayable contributions and could include activities such as improvements or modernization of food processing or manufacturing facilities to manage surplus stock or increase production.</p>

This assessment is based on the details currently available. AAFC is working with other government departments to verify the agriculture and agri-food sector’s eligibility for certain programs. This document will be updated as additional information becomes available.

Canada’s response during the COVID-19 pandemic – Information and implications for the Agriculture and Agri-Food Sector

	<p>This fund will provide up to \$5 million per recipient in non-repayable funding for emergency COVID response activities and/or repayable funding for strategic investments.</p>
<p>AgriRecovery Framework</p> <p>Lead: AAFC. PT governments put forward AgriRecovery proposals to the federal government.</p> <p>Description: Objective of the framework is to help producers with the extraordinary costs of activities necessary to resume business operations as quickly as possible after a disaster and/or the extraordinary costs associated with short-term actions necessary to minimize/contain the impacts of a disaster on producers</p>	<p>Due to COVID-19, the government has launched a national AgriRecovery initiative of up to \$125 million in funding to help producers faced with additional costs incurred by COVID-19. This includes set-asides for cattle and hog management programs to manage livestock backed-up on farms, due to the temporary closure of food processing plants.</p>

This assessment is based on the details currently available. AAFC is working with other government departments to verify the agriculture and agri-food sector’s eligibility for certain programs. This document will be updated as additional information becomes available.

Updated: 8 December 2020

Overall Income Loss and Wage Support

Initiative	Agriculture Implications and Analysis
<p>Canada Emergency Response Benefit</p> <p>Lead: Service Canada and the CRA</p> <p>Description: Provided a taxable benefit of \$2,000 a month for up to 28 weeks.</p> <p>The benefit was available to:</p> <ul style="list-style-type: none"> • working parents who must stay home without pay to care for children that are sick or need additional care because of school and daycare closures. • workers who still have their employment but are not being paid because there is currently not sufficient work and their employer has asked them not to come to work. • wage earners and self-employed individuals, including contract workers, who would not otherwise be eligible for Employment Insurance. • workers who have recently exhausted their EI regular benefits and are unable to find a job or return to work because of COVID-19. • seasonal workers who have exhausted their EI regular benefits and are unable to undertake their regular seasonal work as a result of the COVID-19 outbreak. <p>Individuals, including those self-employed, could earn up to \$1000 per month and still receive the benefit.</p>	<p>Absenteeism issues have been challenging in the sector. Of note, a person could not quit their job voluntarily to apply for the benefit.</p> <p>Allowances existed such that part-time workers could collect the CERB while earning up to \$1000 part-time to encourage workers to stay in the labour force.</p> <p>The government is transitioning people who have been receiving the CERB to a more flexible and generous EI program for those who qualify, which will provide them additional features and tools to get back into the workforce. Three new programs have also been created to help those in need: the Canada Recovery Benefit, the Canada Recovery Sickness Benefit, and the Canada Recovery Caregiving Benefit. Details for these programs are included below.</p> <p>STATUS: CLOSED</p>
<p>Canada Recovery Benefit</p>	<p>The benefit will allow Canadians to earn more income while on claim as well as include links to Job Bank, Canada’s national employment service, with career planning tools for those seeking employment. In addition, the</p>

This assessment is based on the details currently available. AAFC is working with other government departments to verify the agriculture and agri-food sector’s eligibility for certain programs. This document will be updated as additional information becomes available.

Canada’s response during the COVID-19 pandemic – Information and implications for the Agriculture and Agri-Food Sector

<p>Description: The Canada Recovery Benefit (CRB) gives income support to employed and self-employed individuals who are directly affected by COVID-19 and are not entitled to Employment Insurance (EI) benefits.</p> <p>This program will provide \$500 per week for up to 26 weeks for those who have stopped working and who are not eligible for EI, or had their employment/self-employment income reduced by at least 50% due to COVID-19.</p>	<p>government will be working with provinces and territories to share information to ensure that Canadians have access to tools and training opportunities to successfully return to the workforce.</p> <p>If an individual’s situation continues past 2 weeks, they will need to apply again. They may apply up to a total of 13 eligibility periods (26 weeks) between September 27, 2020 and September 25, 2021.</p>
<p>Canada Recovery Sickness Benefit (CRSB)</p> <p>Description: This program will provide \$500 per week for up to two weeks, for workers who are sick or must self-isolate for reasons related to COVID-19, or have underlying conditions that would make them more susceptible to COVID-19.</p>	<p>This will provide support for workers and low income earners who need to stay home if they are sick or have been exposed to the virus.</p> <p>If an individual’s situation continues past 1 week, they will need to apply again. They may apply up to a total of 2 weeks between September 27, 2020 and September 25, 2021.</p>
<p>The Canada Recovery Caregiving Benefit (CRCB)</p> <p>Description: This program will provide \$500 per week for up to 26 weeks per household, for eligible Canadians unable to work because they must care for:</p> <ul style="list-style-type: none"> • a child under age 12 due to the closures of schools or daycares because of COVID-19. • a family member with a disability or a dependent because their day program or care facility is closed due to COVID-19. • a child, a family member with a disability, or a dependent who is not attending school, daycare, or other care facilities under the advice of a medical professional due to being at high-risk if they contract COVID-19. 	<p>This will provide support to workers and low income earners who need to stay home to care for dependents.</p> <p>If an individual’s situation continues past 1 week, they will need to apply again. They may apply up to a total of 26 weeks between September 27, 2020 and September 25, 2021.</p>
<p>Essential worker wage top up</p> <p>Lead: CRA</p>	<p>The Government of Canada will provide up to \$3 billion in support to increase the wages of low-income essential workers. Each province or</p>

This assessment is based on the details currently available. AAFC is working with other government departments to verify the agriculture and agri-food sector’s eligibility for certain programs. This document will be updated as additional information becomes available.

Canada's response during the COVID-19 pandemic – Information and implications for the Agriculture and Agri-Food Sector

<p>Description: The Government will cost-share with provinces and territories a temporary top up to the salaries of low-income essential workers that the provinces and territories have deemed essential in the fight against COVID-19.</p>	<p>territory will determine which workers would be eligible for support, and how much support they will receive.</p> <p>At this time, the majority of the essential worker top ups that applied to the sector have expired, with the exception of the NWT, which was extended until February 28, 2021.</p>
<p>Canada Emergency Wage Subsidy</p> <p>Lead: CRA</p> <p>Description: Effective July 5, 2020, the CEWS would consist of two parts:</p> <ul style="list-style-type: none">• a base subsidy available to all eligible employers that are experiencing a decline in revenues, with the subsidy amount varying depending on the scale of revenue decline; and• a top-up subsidy of up to an additional 25 per cent for those employers that have been most adversely affected by the COVID-19 crisis. <p>Changes to CEWS as of November 19, 2020 (Bill C-9) include:</p> <ul style="list-style-type: none">• the subsidy is extended to June 2021• the maximum subsidy rate for periods 8 to 10 remains at 65% (40% base rate + 25% top-up)• the deadline to apply is January 31, 2021, or 180 days after the end of the claim period, whichever comes later• starting in period 9, the calculation for employees on leave with pay now aligns better with EI benefits <p>An eligible employee is an individual employed in Canada by an eligible employer during the claim period. Employee eligibility is</p>	<p>Eligibility is based on sales lost due to COVID. Recent expansions to the program now allow all eligible employers with a revenue decline to qualify for CEWS support.</p> <p>Through the Fall Economic Statement, the government proposed to increase the maximum subsidy rate to 75 per cent for the period beginning December 20, 2020 and to extend this rate until March 13, 2021, to provide greater certainty to employers.</p>

This assessment is based on the details currently available. AAFC is working with other government departments to verify the agriculture and agri-food sector's eligibility for certain programs. This document will be updated as additional information becomes available.

Updated: 8 December 2020

Canada’s response during the COVID-19 pandemic – Information and implications for the Agriculture and Agri-Food Sector

<p>based on whether the person is employed in Canada, not where they live.</p> <p>A calculator has been developed as a tool to help potential applicants to estimate the amount of their wage subsidy.</p>	
<p>Fish Harvester Benefit</p> <p>Lead: DFO</p> <p>Description: This initiative will provide grants to help fish harvesters impacted by the COVID-19 pandemic and give them more liquidity to address non-deferrable business costs.</p>	<p>The \$267.6 million program would provide income support for this year’s fishing seasons. This measure covers 75 per cent of fishing income losses beyond a 25 per cent income decline threshold, up to a maximum individual entitlement equivalent to what is provided under the Canada Emergency Wage Subsidy (\$847 per week for up to 12 weeks).</p> <p>STATUS: CLOSED – the application period for this benefit ran from Aug. 24 – Oct. 19, 2020</p>
<p>GST/HST Deferral</p> <p>Lead: Finance Canada</p> <p>Description: Allow businesses, including self-employed individuals, to defer all Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax (GST/HST) payments until the end of June, as well as customs duties owed for imports.</p>	<p>Most supplies of agricultural and fishing products are zero-rated (i.e. subject to GST/HST at 0%). Incorporated agriculture businesses that sell taxable agricultural products such as cut flowers, foliage, bedding plants, sod, living trees could be eligible for this GST/HST deferral.</p> <p>STATUS: CLOSED – Deferral was allowed until June 30, 2020.</p>
<p>Employment Insurance for fish harvesters</p> <p>Lead: ESDC</p> <p>Description: Employment Insurance (EI) provides fishing benefits to qualifying, self-employed fishers who are actively seeking work. Eligibility depends on how much earned from self-employment in fishing during the qualifying period.</p> <p>The qualifying period for summer fishing benefits cannot start earlier than the week of March 1. For winter fishing benefits, it cannot start earlier than September 1. The qualifying period also</p>	<p>Unlike regular EI benefits, eligibility for EI fishing benefits is based on earnings, not insurable hours of employment.</p> <p>As of September 27, 2020, there are some temporary changes to the EI program to help access EI fishing benefits. The following changes will be in effect for 1 year:</p> <ul style="list-style-type: none"> • A minimum unemployment rate of 13.1% applies to all regions across Canada starting August 9, 2020 <ul style="list-style-type: none"> ○ If the regional unemployment rate is higher than 13.1%, the higher actual rate will be used to calculate benefits

This assessment is based on the details currently available. AAFC is working with other government departments to verify the agriculture and agri-food sector’s eligibility for certain programs. This document will be updated as additional information becomes available.

Canada's response during the COVID-19 pandemic – Information and implications for the Agriculture and Agri-Food Sector

<p>cannot start more than 31 weeks immediately before the start of a benefit period.</p> <p>If an applicant applied for benefits earlier and the application was approved in the last 31 weeks, the qualifying period is from the start of the previous benefit period to the start of the new benefit period.</p> <p>The amount that must be earned during the qualifying period varies depending on the unemployment rate in the region where an applicant lives. The applicant will need to earn a minimum of between \$2,500 and \$4,200 during the qualifying period to qualify for fishing benefits. More details are available here.</p>	<ul style="list-style-type: none">• For fishers, earnings from 2018, 2019 and 2020 summer or winter seasons will be used to determine an individual's benefit rate and establish a claim for the same season• Applicants will receive at least \$500 per week before taxes but could receive more <p>Fishers may be eligible to receive regular fishing benefits as well as sickness, maternity, parental, compassionate care and/or family caregiver benefits.</p>
<p>Employment Insurance</p> <p>Description: The Employment Insurance (EI) program provides temporary income support to unemployed workers while they look for employment or to upgrade their skills.</p>	<p>As part of post-CERB transition plans, those receiving EI will be eligible for a taxable benefit rate of at least \$500 per week, or \$300 per week for extended parental benefits. The government will continue to work with provinces and territories to ensure Canadians receiving EI benefits have access to skills training and employment supports, to help them get back to work.</p> <p>The government will also freeze the EI insurance premium rates for two years, so Canadian workers and businesses will not face immediate increases to costs and payroll deductions due to the additional expenses resulting from the pandemic.</p> <p>As of September 27, 2020, there are some temporary changes to the EI program that will be in effect for 1 year:</p> <ul style="list-style-type: none">• A minimum unemployment rate of 13.1% applies to all regions across Canada starting August 9, 2020<ul style="list-style-type: none">◦ If a region's unemployment rate is higher than 13.1%, the higher actual rate will be used to calculate the benefits• An applicant only need 120 insured hours to qualify for benefits because they will receive a one-time credit of:

This assessment is based on the details currently available. AAFC is working with other government departments to verify the agriculture and agri-food sector's eligibility for certain programs. This document will be updated as additional information becomes available.

Canada’s response during the COVID-19 pandemic – Information and implications for the Agriculture and Agri-Food Sector

	<ul style="list-style-type: none"> ○ 300 insured hours if applying for regular benefits ○ 480 insured hours if applying for sickness, maternity, parental or caregiving benefits ● If applying for sickness benefits, a medical certificate is not required
<p>Working While on EI Claim</p> <p>Lead: ESDC</p> <p>Description: Under the existing Employment Insurance rules, the Working While on Claim provision allows a worker to keep receiving part of their EI benefits and all earnings from a new job.</p> <p>A person earning money while receiving EI benefits can keep 50 cents of their EI benefits for every dollar they earn, up to 90 percent of their previous weekly earnings (roughly four and a half days of work). Above this cap, their EI benefits are deducted dollar-for-dollar.</p>	<p>This could be an incentive for those who are laid off from their jobs to continue to receive EI benefits and take on part time work in the agriculture and agri-food sector.</p> <p>The Working While on Claim rules now apply to sickness and maternity benefits</p>
<p>Work-Sharing Program – Employment Insurance</p> <p>Lead: ESDC</p> <p>Description: Work-Sharing is a program that helps employers and employees avoid layoffs when there is a temporary decrease in business activity beyond the control of the employer.</p> <p>The program provides EI benefits to eligible employees who agree to reduce their normal working hours and share the available work while their employer recovers.</p>	<p>Could have utility for farm and agri-food businesses.</p>

This assessment is based on the details currently available. AAFC is working with other government departments to verify the agriculture and agri-food sector’s eligibility for certain programs. This document will be updated as additional information becomes available.

Updated: 8 December 2020

Canada's response during the COVID-19 pandemic – Information and implications for the Agriculture and Agri-Food Sector

Effective March 15, 2020 to March 14, 2021, and not limited to one specific sector or industry, the Government of Canada is introducing temporary special measures due to COVID-19.

- Extension of the maximum possible duration of an agreement from 38 weeks to 76 weeks
- Mandatory cooling off period has been waived for employers who have already used the Work-Sharing program so that eligible employers may immediately enter into a new agreement

Reduce the requirement and expand eligibility to employers affected by accepting business who have been in business for only 1 year rather than 2 and eliminate the burden of having to provide sales/production figures at the same time.

[Support for Students](#)

Lead: CRA, ESDC, SSHRC, NSERC, CIH, ISED

Description: \$9 billion for post-secondary students and recent graduates to help provide financial support for the summer, continue their studies in the fall, and help provide experience needed to start careers. This support includes:

- [Canada Emergency Student Benefit](#) – CLOSED Sept. 30, 2020;
- Canada Student Service Grant – CLOSED Nov.6, 2020;
- double the Canada student Grants;
- broaden Eligibility for student financial assistance by removing expected student's and spouses' contributions in 2020-21;
- raise the maximum weekly amount that can be provided to a student in 2020-21;
- increase existing distinctions-based support for First Nations, Inuit, and Métis Nation students by providing an additional \$75.2 million in 2020-21; and

The Government of Canada will expand existing federal employment, skills development, and youth programming to create up to 116,000 jobs, placements, and other training opportunities to help students find employment and develop valuable skills this summer and over the coming months. Student job opportunities in the agricultural sector will also be advertised on the recently launched [agricultural jobs portal](#).

This assessment is based on the details currently available. AAFC is working with other government departments to verify the agriculture and agri-food sector's eligibility for certain programs. This document will be updated as additional information becomes available.

Updated: 8 December 2020

Canada’s response during the COVID-19 pandemic – Information and implications for the Agriculture and Agri-Food Sector

<ul style="list-style-type: none"> • extend expiring federal graduate research scholarships and postdoctoral fellowship and supplement existing federal research grants by providing \$291.6 million to federal granting councils. 	
<p>Agricultural Jobs Portal</p> <p>Lead: AAFC</p> <p>Description: An online jobs portal directing Canadians to job opportunities in the sector</p>	<p>To further help address labour challenges facing the sector, and help Canadians who have had their jobs affected by COVID-19, the department has launched an agricultural jobs portal to inform Canadians about the diverse and rewarding job opportunities available in the sector.</p>
<p>Youth Employment and Skills Program Enhancement</p> <p>Lead: AAFC</p> <p>Description: The Youth Employment and Skills Program (YESP) provides a wage subsidy to employers who hire youth for agricultural jobs. The Government invested up to \$9.2 million to enhance the YESP and will fund approximately 800 new positions for youth in the agriculture industry.</p> <p>Eligible applicants include producers, agri-businesses, industry associations, provincial and territorial governments, Indigenous organizations and research facilities. Employers may apply for this funding retroactive to April 1, 2020, with projects to be completed by March 31, 2021.</p>	<p>This funding can help provide necessary labour to where it is needed most.</p> <p>The YESP will provide agriculture employers up to 50 per cent of the cost of hiring a Canadian youth up to \$14,000. Indigenous applicants and those applicants hiring a youth facing barriers are eligible for funding of up to 80 per cent of their costs.</p> <p>Due to a high demand for funding under this program, the application intake has been closed as of July 6, 2020.</p> <p>The Fall Economic Statement included a proposed investment of \$575.3 million over the next two years for the ESDC-led Youth Employment and Skills Strategy, which includes funding for AAFC’s YESP.</p>
<p>AgriStability</p> <p>Lead: AAFC administered by provincial jurisdictions</p>	<p>In response to COVID-19, governments agreed to extend the enrollment deadline from April 30, 2020 to July 3, 2020.</p> <p>Participants may also request interim payments for the program year once they are able to estimate potential losses. The Government is working with provinces and territories to increase interim payments from</p>

This assessment is based on the details currently available. AAFC is working with other government departments to verify the agriculture and agri-food sector’s eligibility for certain programs. This document will be updated as additional information becomes available.

Canada’s response during the COVID-19 pandemic – Information and implications for the Agriculture and Agri-Food Sector

<p>Description: A margin-based, whole farm program that provides support to producers when their program margin declines more than 30% relative to their reference margin</p>	<p>50 per cent to 75 per cent. Virtually all provinces/territories have now received federal approval to issue interim payments at up to 75% of the estimated final payments.</p>
<p>AgrilInsurance</p> <p>Lead: AAFC administered by provincial jurisdictions</p> <p>Description: Provides producers with actuarially sound insurance against crop yield and quality losses caused by uncontrollable natural perils</p>	<p>AgrilInsurance provides production insurance based on quality and yield of crops.</p> <p>The Government is working with provinces and territories to explore possibilities for expanding the AgrilInsurance program to include labour shortages as an eligible risk for the horticulture sector. This work with provincial and territorial partners would insure against lost production due to an insufficient workforce, should producers be unable to find enough labour to harvest.</p>

This assessment is based on the details currently available. AAFC is working with other government departments to verify the agriculture and agri-food sector’s eligibility for certain programs. This document will be updated as additional information becomes available.

Updated: 8 December 2020

Strategic Opportunities

Initiative	Agriculture Implications and Analysis
<p>AgrilInnovate</p> <p>Lead: AAFC</p> <p>Description: This program provides repayable contributions for projects that aim to accelerate the commercialization, adoption and/or demonstration of innovative products, technologies, processes or services that increase agri-sector competitiveness and sustainability. Projects must be completed by March 31, 2023.</p>	<p>AgrilInnovate could further ensure Canadian food security by funding projects that utilize innovations to improve productivity, helping to address strains on Canadian food supply brought on by COVID-19.</p>
<p>Canadian Agricultural Strategic Priorities Program (CASPP)</p> <p>Lead: AAFC</p> <p>Description: The Canadian Agricultural Strategic Priorities Program (CASPP) supports the Canadian agricultural sector’s participation in the Government of Canada’s growth and policy objectives, by investing in the sector’s design, development and implementation of tools and strategies to respond to and seize opportunities created by these objectives.</p>	<p>CASPP programs can support sector-based organizations respond to new supply and trade realities developed through COVID-19. Projects must be led by Canadian agriculture based non-profit organizations and be national or sector wide in scope.</p>
<p>Dairy Processing Investment Fund</p> <p>Lead: AAFC</p> <p>Description: The Dairy Processing Investment Fund was established to provide funding to dairy processors for investments that will improve productivity and competitiveness and help them prepare for market changes resulting from the Canada-European Union Comprehensive Economic and Trade Agreement (CETA).</p>	<p>The DPIF was initially designed to support the sector adapt to market changes resulting from CETA. The program supports investments in capital to assist and improving dairy processors productivity and competitiveness. In doing so, the program does function to help dairy processors address some of the market changes brought on by COVID-19.</p> <p>STATUS: The application process for this fund is now CLOSED.</p>
<p>Industrial Research Assistance Program</p>	<p>Due to COVID-19 the Government has invested \$250 million to assist innovative, early-stage companies that are unable to access existing</p>

This assessment is based on the details currently available. AAFC is working with other government departments to verify the agriculture and agri-food sector’s eligibility for certain programs. This document will be updated as additional information becomes available.

Canada’s response during the COVID-19 pandemic – Information and implications for the Agriculture and Agri-Food Sector

<p>Lead: National Research Council of Canada</p> <p>Description: The National Research Council of Canada’s Industrial Research Assistance Program provides advice, connections, and funding to help Canadian small and medium-sized businesses increase their innovation capacity and take their ideas to market.</p>	<p>COVID-19 business support, through the National Research Council of Canada’s Industrial Research Assistance Program.</p>
<p>Canada Infrastructure Bank (CIB) Growth Plan</p> <p>Lead: Canada Infrastructure Bank (CIB)</p> <p>Description: The CIB’s \$10 billion Growth Plan aim to stimulate jobs for Canadians and strengthen Canada’s economy through new infrastructure investments. The Growth Plan targets new investments in five priority initiatives and it will help accelerate the delivery of high impact projects that have strong potential for CIB investment. Among other investments, this will include:</p> <ul style="list-style-type: none">• \$1.5 billion for Agriculture Infrastructure – investments will focus on transformative irrigation infrastructure projects that are high priorities for Western Canada.• \$2 billion for Broadband – the CIB will offer low-cost, flexible financing to broadband projects connecting many premises that would otherwise not be commercially viable.	<p>The benefits of the agriculture infrastructure initiative include the addition of an estimated 700,000 acres of newly irrigated land, increased food output, improved water resource management, more secure domestic food supply and export opportunities. Preliminary estimates suggest that completed critical irrigation projects could also help stimulate an additional \$1.5 billion in investment by users for “on-farm works” and associated precision/smart technology for more efficiency.</p> <p>The broadband initiative will accelerate connectivity in Canada by developing and delivering large-scale, high-impact projects. The CIB’s investments will connect more than three quarters of a million households and businesses – in underserved communities – creating new economic, education and health care service opportunities.</p>

This assessment is based on the details currently available. AAFC is working with other government departments to verify the agriculture and agri-food sector’s eligibility for certain programs. This document will be updated as additional information becomes available.

Updated: 8 December 2020

Mesures relatives aux flux de trésorerie et aux liquidités

Initiative	Retombées sur le secteur agricole et analyse
<p>Bonification de l'accès au crédit offert au secteur agricole</p> <p>Responsable : Financement agricole Canada</p> <p>Description : 5 milliards de dollars de capacité de prêt aux producteurs, aux entreprises agroalimentaires et aux transformateurs de produits alimentaires. FAC a mis en place les mesures suivantes : report des paiements de capital et d'intérêts pour une période maximale de six mois pour les prêts existants; report des paiements de capital pour une période maximale de 12 mois; accès à une ligne de crédit additionnelle d'un montant maximal de 500 000 \$; accès à un prêt à terme supplémentaire d'un montant maximal de 2,5 millions de dollars.</p>	<p>Cette mesure offrira une plus grande souplesse aux producteurs agricoles confrontés à des problèmes de liquidités et aux transformateurs touchés par des pertes de ventes.</p>
<p>Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE)</p> <p>Responsable : Finances, ISDE</p> <p>Description : Le CUGE offre un financement de transition aux plus grands employeurs du Canada, c'est-à-dire ceux dont les revenus annuels atteignent généralement 300 millions de dollars ou plus, et dont les besoins financiers durant la pandémie ne peuvent être comblés par les mécanismes classiques, afin de les aider à poursuivre leurs activités.</p> <p>Fiche d'information sur le CUGE</p>	<p>Les liquidités supplémentaires fournies par le CUGE permettront aux plus grandes entreprises canadiennes et à leurs fournisseurs de rester actifs pendant cette période difficile, et d'être positionnés pour une reprise économique rapide.</p>
<p>Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)</p> <p>Responsable : Exportation et développement Canada (EDC) et Banque de développement du Canada (BDC) par l'intermédiaire des institutions financières.</p>	<p>Les entreprises agricoles et agroalimentaires qui respectent les conditions requises en matière de masse salariale et de dépenses non reportables peuvent tirer profit de ce prêt. L'accès à ce type de prêt, ainsi qu'à certains prêts agricoles, est offert pour aider à couvrir certains besoins de trésorerie.</p>

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

Description : Ce programme fournira jusqu'à 55 milliards de dollars aux institutions financières admissibles afin qu'elles puissent accorder des prêts sans intérêt pouvant atteindre 40 000 \$ aux petites entreprises et aux organismes sans but lucratif, pour les aider à absorber leurs frais d'exploitation pendant une période où leurs revenus sont temporairement réduits. Le remboursement du solde du prêt au plus tard le 31 décembre 2022 entraînera une radiation de 25 % du prêt, jusqu'à concurrence de 10 000 \$.

Pour être admissibles, ces organismes devront prouver qu'ils ont versé entre 20 000 \$ et 1,5 million de dollars en masse salariale en 2019. En ce qui concerne les demandeurs dont la masse salariale est de moins de 20 000 \$, ils doivent démontrer qu'ils ont des dépenses non reportables admissibles totalisant entre 40 000 \$ et 1,5 million de dollars.

Voici les dépenses non reportables admissibles :

- Salaires et autres dépenses liées à l'emploi versés à des tiers indépendants (sans lien de dépendance)
- Loyers ou paiements liés à la location de biens immobiliers utilisés à des fins commerciales
- Loyers ou paiements liés à la location de biens d'équipement utilisés à des fins commerciales
- Coûts liés aux assurances
- Impôt foncier
- Frais engagés à des fins commerciales pour des services de téléphonie et des services publics, sous la forme de gaz, de pétrole, d'électricité, d'eau et d'Internet
- Paiements aux termes du service de la dette régulier et prévu

Après que la demande a été remplie, les pièces justificatives doivent également être téléversées.

Dans le discours du Trône du 23 septembre, le gouvernement s'est engagé à élargir le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes pour aider les entreprises à assumer leurs coûts fixes. L'Énoncé économique de l'automne 2020 a réaffirmé cet engagement.

L'élimination de l'ancienne obligation de disposer d'un compte de chèques ou d'exploitation d'entreprise actif permettra à un plus grand nombre d'entreprises agricoles et agroalimentaires d'accéder à ce prêt. Les entreprises agricoles et agroalimentaires admissibles peuvent désormais faire une demande après avoir ouvert un compte de chèques ou d'exploitation d'entreprise auprès de leur principale institution financière.

Les demandeurs qui ont déjà reçu un prêt de 40 000 \$ peuvent faire une demande dans le cadre de la bonification du programme, qui prévoit un financement supplémentaire de 20 000 \$ pour les entreprises admissibles.

Tous les demandeurs ont jusqu'au 31 mars 2021 pour demander le prêt de 60 000 \$ ou la bonification de 20 000 \$.

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

- Dépenses engagées au titre d'accords avec des entrepreneurs indépendants et frais liés aux licences, autorisations et permissions nécessaires aux activités de l'emprunteur
- Frais engagés pour du matériel utilisé en vue de la production d'un produit généralement offert en vente par l'emprunteur

En date du 26 octobre 2020, l'admissibilité au CUEC a été élargie : l'obligation d'avoir un compte d'exploitation ou un compte chèques d'entreprise actif, établie le 1^{er} mars 2020, a été abolie. Dorénavant, les entreprises qui le souhaitent peuvent faire une demande au titre du CUEC après avoir ouvert un compte d'exploitation ou un compte chèques d'entreprise auprès de leur institution financière principale.

Le 9 octobre 2020, le gouvernement a annoncé son intention d'élargir le CUEC afin de permettre aux entreprises et aux organismes à but non lucratif qui sont admissibles à un prêt au titre du CUEC – et qui sont toujours gravement touchés par la pandémie – d'avoir droit à un nouveau prêt sans intérêt pouvant atteindre 20 000 \$, qui s'ajouterait au prêt initial de 40 000 \$ accordé dans le cadre du programme. La moitié de ce financement supplémentaire serait radié (jusqu'à concurrence de 10 000 \$), s'il est remboursé avant le 31 décembre 2022. D'autres détails seront annoncés, notamment sur la date de lancement et le processus de demande.

Le 4 décembre, le gouvernement a annoncé que les entreprises admissibles qui connaissent des difficultés financières en raison de la pandémie de COVID-19 seront en mesure d'accéder à un deuxième prêt du CUEC pouvant atteindre 20 000 \$ – en plus du montant initial de 40 000 \$ qui a été mis à la disposition des

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

petites entreprises. La moitié de ce financement supplémentaire, jusqu'à 10 000 \$, sera remboursable si le prêt est remboursé d'ici le 31 décembre 2022. La moitié de ce financement supplémentaire, jusqu'à concurrence de 10 000 \$, sera radié si le prêt est remboursé d'ici le 31 décembre 2022.

Le prêt supplémentaire fait effectivement passer les prêts du CUEC de 40 000 \$ à 60 000 \$ pour les entreprises admissibles, dont un total de 20 000 \$ sera radié si le solde du prêt est remboursé à temps.

[Programme de garantie de prêt pour les petites et moyennes entreprises](#)

Responsable : Exportation et développement Canada (EDC) et Banque de développement du Canada (BDC) par l'intermédiaire des institutions financières.

Description

Ce programme accordera jusqu'à 40 milliards de dollars de prêts et comprend les éléments suivants :

Garantie de prêt pour les petites et moyennes entreprises

EDC travaille avec les institutions financières pour accorder aux PME de nouveaux crédits à l'exploitation et des prêts à terme de trésorerie pouvant aller jusqu'à 6,25 millions de dollars.

Programme de prêts conjoints pour les petites et moyennes entreprises

La BDC travaille avec les institutions financières pour offrir des prêts conjoints aux PME pour leurs besoins en matière de flux de trésorerie opérationnels. Les entreprises admissibles peuvent obtenir des montants de crédit supplémentaires allant jusqu'à 6,25 millions de dollars dans le cadre du programme.

[Programme de financement et de garantie pour les moyennes entreprises](#)

Le volet d'EDC de ce programme de garantie de prêt pourrait être adopté par le secteur agricole et agroalimentaire, en particulier par ceux qui ont déjà des prêts avec EDC.

Le programme de la BDC est offert aux moyennes entreprises dont les revenus annuels se situent généralement entre 100 et 500 millions de

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

<p>Responsable : Exportation et développement Canada (EDC) et Banque de développement du Canada (BDC) par l'intermédiaire des institutions financières.</p> <p>Description</p> <ul style="list-style-type: none">• Le Programme de financement pour les moyennes entreprises d'EDC accorde des prêts commerciaux allant de 12,5 millions de dollars à 60 millions de dollars aux entreprises de taille moyenne dont les besoins de crédit dépassent ce qui est déjà disponible dans le cadre du Programme de crédits aux entreprises et d'autres mesures.• Grâce au Programme pour le marché intermédiaire – Financement et garanties d'EDC, les entreprises dont les revenus se situent généralement entre 50 millions et 300 millions de dollars peuvent obtenir les liquidités requises pour maintenir leurs activités durant cette période d'incertitude. EDC continuera de collaborer avec les institutions financières pour garantir 75 % de tout nouveau crédit d'exploitation ou prêt à terme garanti par les flux de trésorerie, protection allant de 16,75 millions de dollars à 80 millions de dollars. La protection est offerte aux exportateurs, aux investisseurs internationaux et aux entreprises offrant leurs produits ou services au Canada.	<p>dollars, quel que soit leur secteur d'activités. Le programme d'EDC est offert aux entreprises dont les revenus se situent entre 50 et 300 millions de dollars.</p>
<p>Fonds de solutions d'affaires pour l'agriculture et l'agroalimentaire</p> <p>Responsable : FAC</p> <p>Description : Un fonds de capital-risque d'une valeur de 100 millions de dollars afin d'aider les entreprises viables et ayant</p>	<p>Cette initiative offrira aux entreprises la stabilité et la flexibilité dont elles ont besoin pour reconstruire leurs modèles d'entreprise en période difficile.</p> <p>Le fonds vise à soutenir un large éventail d'entreprises du secteur de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire, y compris des entreprises qui exercent des activités dans les domaines de la production primaire, de</p>

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

L'intervention du Canada durant la pandémie de COVID-19 – Information et incidences pour le secteur agricole et agroalimentaire

<p>fait leurs preuves à faire face à des perturbations imprévues de leurs activités.</p> <p>Pour être admissibles, les entreprises doivent démontrer l'impact d'une perturbation inattendue de leurs activités, comme la perte d'un fournisseur clé, la perte temporaire d'une installation ou la perte permanente d'employés ou de cadres essentiels. Les fonds ne peuvent pas être utilisés pour rembourser des prêts aux actionnaires ou acheter des parts de capitaux propres des actionnaires.</p>	<p>l'agrotechnologie, de la fabrication, du conditionnement et de la distribution. Le fonds aidera les entreprises en cas de besoin grâce à des solutions novatrices telles que des investissements sous forme de dettes convertibles et d'autres solutions de financement flexibles.</p>
<p>Commission canadienne du lait</p> <p>Responsable : CCL</p> <p>Description : Le gouvernement s'est affairé à augmenter le plafond d'emprunt de la Commission canadienne du lait de 200 millions de dollars.</p>	<p>Cette augmentation sert à soutenir les coûts liés à l'entreposage temporaire du fromage et du beurre pour éviter le gaspillage alimentaire.</p>
<p>Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial aux petites entreprises</p> <p>Responsable : Ministère des Finances en collaboration avec les provinces et les territoires.</p> <p>Description : Dans le cadre du programme, des prêts-subventions sont accordés aux propriétaires d'immeubles commerciaux admissibles. Cela couvre 50 % des trois loyers mensuels payables en avril, mai, juin et septembre par les petites entreprises admissibles qui éprouvent des difficultés financières.</p>	<p>ÉTAT : TERMINÉ</p> <p>Remarque : On a annoncé que la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer succède à l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial.</p>
<p>Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL)</p> <p>Responsable : Ministère des Finances et ARC</p>	<p>Les organisations agricoles font partie des entreprises admissibles.</p>

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

Mise à jour : 8 décembre 2020

Description : La SUCL succède à l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC).

La subvention offrira un soutien direct pouvant atteindre jusqu'à 65 % des dépenses admissibles des organismes admissibles touchés par la COVID-19 qui sont locataires ou propriétaires d'immeubles. Elle fournira des paiements directement aux locataires et aux propriétaires de biens admissibles, sans passer par les locataires.

Les entreprises, les organismes à but non lucratif ou les organismes de bienfaisance canadiens qui ont subi une baisse de revenus en raison de la pandémie de COVID-19 peuvent avoir droit à une subvention pour couvrir une partie de leur loyer commercial ou de leurs dépenses immobilières, à partir du 27 septembre 2020, jusqu'au mois de juin 2021. Aucune baisse de revenus minimale n'est requise pour être admissible à la subvention.

Les dépenses admissibles incluent le loyer commercial, les impôts fonciers (y compris les taxes scolaires et municipales), l'assurance de biens et les intérêts sur les prêts hypothécaires commerciaux (sous réserve de plafonds) relativement à un immeuble admissible, moins les revenus tirés de la sous-location. Les taxes de vente (comme la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée [TPS/TVH]) sur ces coûts ne feraient pas partie des dépenses admissibles.

Pour chaque période de demande, un locataire peut réclamer des dépenses admissibles jusqu'à un maximum de :

- 75 000 \$ par lieu d'affaires (subvention de base et subvention compensatoire);

Les propriétés admissibles comprennent tous les « biens immobiliers ou immeubles » (propriété ou terrains) au Canada que l'entreprise ou l'organisme possède ou loue et utilise dans le cadre de ses activités habituelles.

Dans L'Énoncé économique de l'automne, le gouvernement a annoncé que le taux de subvention de base pouvant atteindre 65 % sera disponible pour les dépenses admissibles jusqu'au 13 mars 2021.

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

<ul style="list-style-type: none">• 300 000 \$ au total pour l'ensemble des emplacements (y compris les montants demandés par les entités affiliées). Cela s'applique seulement à la subvention de base; il n'y a pas de maximum pour la subvention compensatoire.	
<p><u>Mesure de soutien en cas de confinement</u></p> <p>Responsable : Ministère des Finances et ARC</p> <p>Description : Les organismes admissibles à la SUCL qui sont assujettis à un confinement et qui doivent fermer leurs portes ou limiter de façon considérable leurs activités en raison d'une ordonnance de santé publique pourraient bénéficier d'une mesure de soutien supplémentaire de l'ordre de 25 % des dépenses admissibles.</p> <p>La nouvelle mesure de soutien en cas de confinement serait offerte rétroactivement du 27 septembre 2020 jusqu'au mois de juin 2021 pour les périodes où les entreprises ont fait face à des restrictions de santé publique admissibles. Le gouvernement présente les détails proposés pour les 12 premières semaines du programme proposé, soit jusqu'au 19 décembre 2020. Le programme proposé s'harmoniserait avec de nombreux aspects de la Subvention salariale d'urgence du Canada afin de fournir un soutien simple et facile à comprendre directement aux locataires et aux propriétaires d'immeubles.</p> <p>Pour qu'un organisme puisse bénéficier de la mesure de soutien en cas de confinement à l'égard d'un immeuble admissible, les conditions suivantes doivent s'appliquer :</p> <ul style="list-style-type: none">• l'organisme est admissible à la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer de base;• l'ordonnance de santé publique exige que l'organisme prenne l'une ou l'autre des mesures suivantes :	<p>Les entreprises auront accès à un soutien supplémentaire dans les secteurs où des restrictions de santé publique ont été imposées, ce qui a entraîné la fermeture temporaire d'organismes situés dans des emplacements qui doivent temporairement fermer leurs portes ou dont les activités sont durement touchées temporairement.</p> <p>Les fournisseurs de services aliments pourraient bénéficier de cette mesure de soutien.</p> <p>Dans l'Énoncé économique de l'automne, le gouvernement a proposé de prolonger le taux de 25 % pour la mesure de soutien en cas de confinement durant trois périodes de plus, jusqu'au 13 mars 2021.</p>

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

<p>fermer complètement l'emplacement, cesser une partie ou la totalité de ses activités à l'emplacement, et il est raisonnable de conclure que, pendant la période de référence antérieure à la pandémie, les activités interrompues comptaient pour au moins environ 25 % des revenus de l'entité à cet emplacement.</p>	
<p>Fonds d'aide et de relance régionale</p> <p>Responsable : ISDE et agences de développement régional</p> <p>Description : Le Fonds fournit 2 milliards de dollars pour contribuer à atténuer la pression financière subie par les entreprises et les organismes afin de leur permettre de poursuivre leurs activités, notamment de rémunérer leurs employés, de soutenir les projets des entreprises, des organismes et des collectivités afin de se préparer dès maintenant à réussir la relance.</p> <p>Il est mis en œuvre par les six agences de développement régional (ADR) qui connaissent bien les réalités économiques de leurs régions et qui sont souvent le premier point de contact des gens à l'échelon local.</p>	<p>Ce fonds s'adresse précisément aux groupes qui pourraient avoir besoin d'une aide supplémentaire pour se remettre de la pandémie de COVID-19, mais qui n'ont pas pu accéder aux mesures de soutien existantes.</p> <p>Dans l'Énoncé économique de l'automne, le gouvernement a proposé un complément pouvant atteindre 500 millions de dollars, selon la comptabilité de caisse, aux agences de développement régional et au Réseau de développement des collectivités du Canada, ce qui porte le financement total de ce fonds à plus de 2 milliards de dollars.</p> <p>Afin de mieux adapter le soutien aux entreprises de l'Ouest canadien, compte tenu de ses économies régionales diversifiées, le gouvernement a proposé, dans l'Énoncé économique de l'automne, d'instaurer une nouvelle approche au développement régional dans l'Ouest en établissant des agences de développement régional distinctes pour la Colombie-Britannique et pour les Prairies. Il a donc proposé de créer une septième agence de développement régional, qui sera établie en Colombie-Britannique.</p> <p>On encourage les demandeurs potentiels à communiquer avec leurs ODR pour faire une demande. Plus de détails sont disponibles en ligne :</p> <ul style="list-style-type: none">• Diversification de l'économie de l'Ouest Canada Diversification de l'économie de l'Ouest Canada versera une contribution remboursable sans intérêt pouvant atteindre 1 000 000 \$ aux entreprises admissibles pour les demandes de financement de plus de 40 000 \$. À cela s'ajoutent trois volets pour les demandes de financement de 40 000 \$ ou moins :

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

- [Entreprises rurales](#)
- [Entreprises appartenant à des femmes ou dirigées par des femmes](#)
- [Autres petites et moyennes entreprises](#)
- [Agence canadienne de développement économique du Nord](#)
Des fonds d'aide et de stabilisation de 34,3 millions de dollars viseront cinq secteurs clés comprenant, sans toutefois s'y limiter, le tourisme, les pêches, la chaîne d'approvisionnement du secteur minier, la production et la transformation locales des aliments, ainsi que les écosystèmes d'innovation régionaux et l'infrastructure communautaire et un soutien des réseaux de développement des collectivités du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest et des intervenants pertinents du Yukon.
 - Dans l'Énoncé économique de l'automne, le gouvernement a proposé de fournir jusqu'à 3 millions de dollars à l'Agence canadienne de développement économique du Nord pour des projets de développement économique structurants qui soutiendront les petites entreprises dans les territoires du Canada.
- [Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario](#)
Fonds de 436,4 millions de dollars dans le Sud de l'Ontario pour les entreprises constituées en personne morale en vertu d'une loi fédérale ou provinciale, les coopératives ou les entreprises appartenant à des Autochtones situées dans le Sud de l'Ontario et comptant de 1 à 499 employés équivalents temps plein.
- [Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario](#)
Fonds de 71,8 millions de dollars alloués au soutien des entreprises et des organisations du Nord de l'Ontario. Cet

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

	<p>investissement se déploie dans le cadre de deux volets de financement : l'économie régionale et le développement des collectivités.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement économique Canada pour les régions du Québec Une enveloppe de plus de 280 millions de dollars est destinée à l'ensemble des secteurs économiques du Québec (aéronautique, événements culturels et sportifs, production alimentaire, industrie manufacturière, commerce de détail, technologie, tourisme, etc.). • Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) Un peu plus de 170 millions de dollars seront affectés au Canada atlantique, y compris 108,9 millions de dollars par l'entremise de l'APECA pour soutenir les petites et moyennes entreprises et 61,3 millions de dollars par l'entremise de l'Association atlantique des CBDC pour soutenir les commerces de proximité comme les restaurants et les détaillants des collectivités de petite taille, rurales et éloignées de la région. <p>Puisque le financement du FARR et du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) est le même, les demandeurs ne peuvent faire une demande qu'à l'un de ces programmes fédéraux.</p>
<p>Subvention aux pêcheurs</p> <p>Responsable : MPO</p> <p>Description : Grâce à cette initiative, des subventions seront accordées pour aider les pêcheurs touchés par la pandémie de COVID-19 et leur permettre de disposer de plus de liquidités pour faire face aux coûts non différés des entreprises.</p>	<p>Le programme d'une valeur de 201,8 millions de dollars fournit une aide financière non remboursable d'une valeur maximale de 10 000 \$ aux pêcheurs autonomes possédant un permis de pêche valide. Le montant de cette aide financière non remboursable dépendra de l'historique des revenus des pêcheurs en 2018 ou 2019.</p>
<p>Report de l'impôt sur le revenu</p>	<p>Donner plus de liquidités à court terme.</p>

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

L'intervention du Canada durant la pandémie de COVID-19 – Information et incidences pour le secteur agricole et agroalimentaire

<p>Responsable : Finances Canada</p> <p>Description : Toutes les entreprises ont pu reporter au 31 août 2020 le paiement de tout montant d'impôt sur le revenu qui devient exigible à partir du 18 mars et avant septembre 2020.</p> <p>Soutien aux entreprises autochtones</p>	
<p>Responsable : Services aux Autochtones Canada</p> <p>Description : Somme de 306,8 millions de dollars pour aider les petites et moyennes entreprises autochtones ainsi que les institutions financières autochtones qui les financent.</p> <p>Programme de paiements anticipés (PPA)</p>	<p>Cette somme permettra d'octroyer des prêts sans intérêts à court terme et de fournir des contributions non remboursables par l'intermédiaire des institutions financières autochtones qui offrent des services de financement et de soutien aux entreprises appartenant aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis, dont certaines sont axées sur l'agriculture. Ces mesures aideront 6 000 entreprises appartenant à des Autochtones à traverser cette période difficile.</p>
<p>Responsable : Les avances du PPA sont offertes par le concours de 36 associations de l'industrie partout au Canada. Communiquez avec l'un des agents d'exécution du Programme de paiements anticipés.</p> <p>Description : Programme fédéral de garantie de prêt qui offre aux producteurs agricoles l'accès à des avances de fonds à faible taux d'intérêt, ce qui leur donne une certaine flexibilité en matière de commercialisation. Ils pourront ainsi vendre leurs produits au moment le plus opportun.</p>	<p>Outil offert aux producteurs qui doivent gérer des problèmes de liquidité liés aux perturbations du marché amenées par la COVID-19. Si le prix des produits chute en raison de la COVID-19, les producteurs peuvent utiliser des avances pour reporter les ventes jusqu'à ce que les marchés soient plus favorables.</p> <p>En raison de la COVID-19, le gouvernement a annoncé un sursis à la mise en défaut pour les producteurs agricoles admissibles afin de leur offrir la flexibilité dont ils ont besoin pour gérer leurs liquidités en cas de baisse des prix ou de réduction des possibilités de commercialisation. En outre, les producteurs agricoles concernés qui ont encore des prêts sans intérêt en cours auront la possibilité de demander une portion supplémentaire de 100 000 \$ sans intérêt pour 2020-2021, si le total de leurs avances au titre du PPA reste inférieur au plafond d'un million de dollars.</p>
<p>Agri-investissement</p> <p>Responsable : AAC, par l'intermédiaire des institutions financières.</p> <p>Description : Compte d'épargne producteur-gouvernement destiné à fournir aux producteurs des liquidités pour gérer les pertes et investir dans les exploitations agricoles.</p>	<p>La plupart des producteurs agricoles ont un compte Agri-investissement, avec accès à un certain niveau de financement producteur-gouvernement qui pourrait être utilisé pour répondre aux besoins de liquidités à court terme, y compris pour absorber certains des coûts associés à la COVID-19.</p>

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

Mise à jour : 8 décembre 2020

Demandes et coûts exceptionnels

Initiative	Retombées sur le secteur agricole et analyse
<p>Travailleurs étrangers temporaires</p> <p>Responsable : EDSC (Programme des travailleurs étrangers temporaires) et AAC (Programme d'aide pour l'isolement obligatoire des travailleurs étrangers temporaires et Fonds d'urgence pour les mesures de soutien à la ferme)</p> <p>Description : Changements visant à garantir que les TET peuvent continuer d'entrer dans le secteur et de le soutenir.</p> <p>Un investissement initial de 50 millions de dollars est offert dans le cadre du Programme d'aide pour l'isolement obligatoire des travailleurs étrangers temporaires (PAIOTET) d'AAC pour aider les producteurs agricoles, les pêcheurs et tous les employeurs du secteur de la production et de la transformation alimentaires à mettre en place les mesures nécessaires pour respecter la période de quarantaine obligatoire de 14 jours imposée à tous les travailleurs arrivant de l'étranger. Le gouvernement a proposé de prolonger le programme jusqu'à la fin mars 2021 grâce à un investissement supplémentaire de 34,4 millions de dollars.</p> <p>Un investissement supplémentaire de 58,6 millions de dollars a été ajouté pour renforcer le programme des TET d'EDSC et faire d'autres investissements pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs canadiens et des travailleurs étrangers temporaires durant la pandémie de COVID-19 par les moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Investissement de 7,4 millions de dollars pour accroître le soutien aux travailleurs étrangers temporaires, dont 6 millions de dollars pour des activités de sensibilisation	<p>Exemptions des restrictions de voyage pour les travailleurs étrangers temporaires dans les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la transformation des fruits de mer et d'autres secteurs importants. Toutefois, toute personne qui arrive de l'étranger doit s'isoler pendant 14 jours à son arrivée.</p> <p>Une modification temporaire est apportée au processus d'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) pour les employeurs du secteur de l'agriculture et de la transformation alimentaire, car la période de recrutement de deux semaines requise sera annulée pour les six prochains mois.</p> <p>La durée maximale d'emploi en vertu d'une EIMT passe d'un an à deux ans pour les travailleurs du volet des postes à bas salaires dans le cadre d'un projet pilote de trois ans. La priorité est accordée au traitement des demandes d'EIMT pour les postes de premier plan dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire.</p> <p>En outre, EDSC a assoupli le programme des TET afin de permettre aux TET déjà présents au Canada et ayant un permis de travail lié à un employeur donné de changer d'employeur. Ce changement permettra de réduire une démarche qui peut souvent prendre 10 semaines ou plus, à 10 jours ou moins. Le rôle de l'employeur dans le processus d'embauche de travailleurs étrangers n'est pas modifié.</p> <p>Le Programme d'aide pour l'isolement obligatoire des travailleurs étrangers temporaires d'AAC prévoit un maximum de 1 500 \$ par travailleur étranger temporaire pour aider les agriculteurs et les transformateurs d'aliments à payer les coûts liés à l'hébergement sécuritaire des travailleurs pendant la période de quarantaine obligatoire de 14 jours, tels que les salaires, l'hébergement, le transport, la</p>

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

L'intervention du Canada durant la pandémie de COVID-19 – Information et incidences pour le secteur agricole et agroalimentaire

<p>des travailleurs menées par des organismes de soutien aux travailleurs migrants.</p> <ul style="list-style-type: none">• Renforcement du régime d'inspection des employeurs, en particulier dans les exploitations agricoles, et amélioration de la façon dont les allégations et les dénonciations de non-conformité des employeurs sont traitées (par exemple en procédant à une inspection), grâce à un investissement de 16,2 millions de dollars.• Investissement de 35 millions de dollars pour améliorer les infrastructures des locaux d'habitation, des logements temporaires ou d'urgence (à la ferme ou non) et fournir des équipements de protection individuelle, des stations sanitaires et d'autres mesures de santé et de sécurité. <p>Foire aux questions sur les changements apportés au Programme des travailleurs étrangers temporaires</p>	<p>nourriture, et les produits de santé et de sécurité. La prolongation du Programme d'aide pour l'isolement obligatoire des travailleurs étrangers temporaires jusqu'à la fin mars 2021, annoncée dans l'Énoncé économique de l'automne, garantira un accès continu au soutien financier pour les coûts de quarantaine.</p> <p>De plus, le Fonds d'urgence pour les mesures de soutien à la ferme d'AAC est un investissement de 35 millions de dollars qui vise à accroître la santé et la sécurité dans les exploitations agricoles et dans les espaces d'hébergement des travailleurs afin de prévenir la propagation de la COVID-19 et de prendre des mesures d'intervention au besoin.</p>
<p>Fonds d'urgence pour la sécurité alimentaire</p> <p>Responsable : AAC</p> <p>Description : Le programme du FUSA vise à renforcer les systèmes alimentaires et à faciliter l'accès des populations à risque à des aliments sûrs et nutritifs.</p> <p>Fiche d'information sur le FUSA</p>	<p>Par l'intermédiaire du Fonds d'urgence pour la sécurité alimentaire, le gouvernement du Canada verse jusqu'à 200 millions de dollars aux banques alimentaires canadiennes et aux organismes alimentaires locaux afin d'offrir un meilleur approvisionnement alimentaire aux Canadiens en situation d'insécurité alimentaire à cause de la pandémie de COVID-19.</p>
<p>Programme de récupération d'aliments excédentaires</p> <p>Responsable : AAC</p> <p>Description : Le Programme a pour but de réacheminer dans le système alimentaire les produits alimentaires excédentaires, comme les pommes de terre et d'autres produits horticoles, le</p>	<p>Un investissement de 50 millions de dollars qui permettra d'atténuer les pressions exercées sur les producteurs en raison de l'accumulation de déchets alimentaires. En outre, il contribuera à soutenir les organismes de lutte contre l'insécurité alimentaire qui ont dû faire face à une augmentation de la demande en raison de la COVID-19.</p>

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

Mise à jour : 8 décembre 2020

L'intervention du Canada durant la pandémie de COVID-19 – Information et incidences pour le secteur agricole et agroalimentaire

<p>poisson et les produits de la mer ainsi que la viande, le plus efficacement possible pour aider les Canadiens vulnérables.</p> <p>Nutrition Nord Canada</p> <p>Responsable : Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC)</p> <p>Description : Nutrition Nord Canada est un programme de subventions du gouvernement du Canada qui vise à faciliter l'accès des résidents de communautés isolées du Nord à des aliments périssables nutritifs.</p>	<p>En réponse à la COVID-19, le gouvernement du Canada fournit 25 millions de dollars supplémentaires à Nutrition Nord Canada pour augmenter les subventions afin que les familles puissent se permettre d'acheter les aliments nutritifs et les produits d'hygiène personnelle dont elles ont tant besoin.</p>
<p>Appuyer les services d'inspection des aliments</p> <p>Responsable : ACIA</p> <p>Description : Financement de 20 millions de dollars pour que l'ACIA puisse renforcer les inspections d'aliments et maintenir la salubrité de l'approvisionnement alimentaire.</p>	<p>Ce financement supplémentaire a permis à l'ACIA de renforcer sa capacité d'augmenter le nombre d'heures supplémentaires et d'attribuer plus de quarts de travail aux équipes d'inspecteurs pour qu'elles puissent répondre à la demande. Ainsi, l'ACIA a pu également investir dans le recrutement et la formation afin d'augmenter son effectif.</p>
<p>Fonds canadien pour la stabilisation des produits de la mer</p> <p>Responsable : MPO</p> <p>Description : Ce programme d'une valeur de 62,5 millions de dollars aidera les entreprises à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accéder à un financement à court terme pour payer les frais d'entretien et d'inventaire, • améliorer la capacité de stockage des produits invendus; • se conformer aux nouvelles mesures de santé et de sécurité des travailleurs; • soutenir les nouvelles technologies de fabrication, d'automatisation visant à améliorer la productivité et la qualité des produits finis de la mer; 	<p>Ce financement aidera le secteur de la transformation du poisson et des fruits de mer à faire face à la pression financière et à l'instabilité du marché auxquelles il est confronté, en lui permettant de transformer, de stocker, d'emballer et de distribuer de manière sûre et efficace le poisson et les produits de la mer.</p> <p>Le secteur de l'aquaculture pourra demander un soutien financier s'il s'agit d'entreprises de transformation des produits de la mer. Cependant, le Fonds ne peut pas être utilisé pour aider à la production des produits de l'aquaculture.</p>

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

Mise à jour : 8 décembre 2020

<ul style="list-style-type: none"> • adapter les produits pour répondre à l'évolution des besoins et aux nouvelles demandes du marché. 	
<p>Fonds d'urgence pour la transformation</p> <p>Responsable : AAC</p> <p>Description : Ce fonds de 77,5 millions de dollars aidera les entreprises à mettre en œuvre les changements nécessaires pour préserver la santé et la sécurité des travailleurs et de leur famille en raison des répercussions de la pandémie de COVID-19. Il vise également à aider les entreprises à améliorer, à automatiser et à moderniser les installations nécessaires pour accroître la capacité d'approvisionnement alimentaire du Canada.</p>	<p>Cette somme aidera les transformateurs d'aliments à faire face aux importantes difficultés causées par la COVID-19. Les activités admissibles peuvent être rétroactives au 15 mars 2020 et doivent être terminées d'ici le 30 septembre 2020. Deux objectifs ont été établis pour les activités admissibles. Le premier objectif sera financé au moyen de contributions non remboursables et sera la priorité initiale du financement dans le cadre du programme. Cet objectif comprend les mesures d'urgence dans le contexte de la COVID, comme la mise en œuvre de protocoles de santé publique supplémentaires. Le deuxième objectif comprendra les investissements stratégiques financés au moyen de contributions remboursables et pourrait inclure des activités telles que l'amélioration ou la modernisation d'installations de transformation ou de fabrication d'aliments pour gérer les stocks excédentaires ou gérer une production accrue.</p> <p>Ce fonds fournira une somme maximale de 5 millions de dollars par bénéficiaire, soit une contribution non remboursable pour les mesures d'urgence dans le contexte de la COVID ou une contribution remboursable pour les investissements stratégiques.</p>
<p>Cadre Agri-relance</p> <p>Responsable : AAC. Les gouvernements PT ont présenté des propositions au titre d'Agri-relance au gouvernement fédéral.</p> <p>Description : L'objectif de ce cadre est d'aider les producteurs à faire face aux coûts exceptionnels des activités nécessaires à la reprise des activités commerciales le plus rapidement possible après une catastrophe, ou aux coûts exceptionnels associés aux mesures à court terme nécessaires pour réduire au minimum ou atténuer les répercussions d'une catastrophe pour les producteurs.</p>	<p>En raison de la COVID-19, le gouvernement a lancé une initiative nationale Agri-relance d'un montant pouvant aller jusqu'à 125 millions de dollars pour aider les producteurs à assumer les coûts supplémentaires attribuables à la COVID-19. Cela comprend des fonds mis de côté pour des programmes de gestion des bovins et des porcins afin de gérer le bétail en réserve dans les fermes, en raison de la fermeture temporaire des usines de transformation des aliments.</p>

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

Perte de revenu globale et soutien de la rémunération

Initiative	Retombées sur le secteur agricole et analyse
<p data-bbox="191 277 596 305">Prestation canadienne d'urgence</p> <p data-bbox="191 347 646 375">Responsable : Service Canada et ARC</p> <p data-bbox="191 417 940 483">Description : La prestation a fourni un avantage imposable de 2 000 \$ par mois jusqu'à concurrence de 28 semaines.</p> <p data-bbox="191 526 562 553">Cette prestation était offerte :</p> <ul data-bbox="247 596 997 1305" style="list-style-type: none">• aux parents qui travaillent et qui doivent rester à la maison sans toucher de rémunération pour s'occuper de leurs enfants malades ou qui ont besoin de soins supplémentaires en raison de la fermeture des écoles et des garderies;• aux travailleurs qui ont encore leur emploi, mais ne sont pas payés parce qu'il n'y a pas assez de travail actuellement et que leur employeur leur a demandé de ne pas se présenter au travail;• aux salariés et travailleurs indépendants, y compris les travailleurs contractuels, qui ne seraient pas autrement admissibles à l'assurance-emploi;• aux travailleurs qui ont récemment épuisé leur droit aux prestations régulières de l'assurance-emploi et qui ne sont pas en mesure de trouver un emploi ou de retourner au travail en raison de la COVID-19;• aux travailleurs saisonniers qui ont épuisé leur droit aux prestations régulières de l'assurance-emploi et qui ne sont pas en mesure d'entreprendre leur travail saisonnier régulier en raison de l'éclosion de la COVID-19.	<p data-bbox="1010 277 1919 375">Les problèmes d'absentéisme ont été éprouvants dans le secteur. Il convient toutefois de préciser qu'une personne ne pouvait pas quitter son emploi volontairement pour demander cette prestation.</p> <p data-bbox="1010 417 1919 514">On permettait aux employés à temps partiel de gagner jusqu'à 1 000 \$ par mois tout en recevant la PCU afin qu'ils demeurent sur le marché du travail.</p> <p data-bbox="1010 557 1919 873">Le gouvernement offre aux personnes admissibles qui recevaient la PCU un programme d'assurance-emploi souple et généreux, qui comprendra des caractéristiques et des outils additionnels pour les aider à retourner sur le marché du travail. Trois nouveaux programmes ont aussi été créés pour aider les personnes dans le besoin : la Prestation canadienne de la relance économique, la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique et la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants. Des renseignements sur ces programmes sont fournis ci-dessous.</p> <p data-bbox="1010 915 1226 943">ÉTAT : TERMINÉ</p>

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

L'intervention du Canada durant la pandémie de COVID-19 – Information et incidences pour le secteur agricole et agroalimentaire

<p>Les particuliers, y compris les travailleurs indépendants, pouvaient gagner jusqu'à 1000 \$ par mois tout en continuant de percevoir la prestation.</p>	
<p><u>Prestation canadienne de la relance économique</u></p> <p>Description : La Prestation canadienne de la relance économique (PCRE) fournit une aide financière aux salariés et aux travailleurs indépendants canadiens qui sont directement touchés par la COVID-19 et qui n'ont pas droit aux prestations d'assurance-emploi.</p> <p>Ce programme fournira 500 \$ par semaine pour une période maximale de 26 semaines aux personnes qui ont cessé de travailler et qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi ou dont le revenu d'emploi ou de travail autonome a diminué d'au moins 50 % en raison de la COVID-19.</p>	<p>La prestation permettra aux Canadiens de gagner un revenu supplémentaire pendant la période des prestations; des liens vers Guichet-Emplois, le service national de l'emploi du Canada, ainsi que des outils de planification de carrière, sont également fournis à ceux qui cherchent un emploi. De plus, le gouvernement collaborera avec les provinces et les territoires pour transmettre l'information permettant que les Canadiens aient accès aux outils et aux possibilités de formation pour réussir leur retour sur le marché du travail.</p> <p>Si sa situation dure plus de 2 semaines, une personne faire une nouvelle demande. Elle peut faire des demandes jusqu'à un total de 13 périodes d'admissibilité (26 semaines) entre le 27 septembre 2020 et le 25 septembre 2021.</p>
<p><u>Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE)</u></p> <p>Description : Ce programme fournira 500 \$ par semaine pour une période maximale de deux semaines aux travailleurs qui sont malades ou qui doivent s'isoler pour des raisons liées à la COVID-19 ou qui ont un problème de santé sous-jacent qui les met plus à risque de contracter la COVID-19.</p>	<p>Cette mesure permettra d'aider les travailleurs et les personnes à faible revenu qui doivent rester à la maison s'ils sont malades ou s'ils ont été exposés au virus.</p> <p>Si sa situation dure plus d'une semaine, une personne devra faire une nouvelle demande. Elle peut faire des demandes jusqu'à un total de 2 semaines entre le 27 septembre 2020 et le 25 septembre 2021.</p>
<p><u>Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (PCREPA)</u></p> <p>Description : Ce programme fournira 500 \$ par semaine pour une période maximale de 26 semaines par ménage aux Canadiens admissibles qui ne peuvent pas travailler parce qu'ils doivent s'occuper d'un :</p> <ul style="list-style-type: none">• enfant de moins de 12 ans en raison de la fermeture des écoles ou des garderies à cause de la COVID-19;	<p>Cette mesure permettra d'aider les travailleurs et les personnes à faibles revenus qui doivent rester à la maison pour s'occuper de personnes à charge.</p> <p>Si sa situation dure plus de 1 semaine, une personne faire une nouvelle demande. Elle peut faire des demandes jusqu'à un total de 26 semaines entre le 27 septembre 2020 et le 25 septembre 2021.</p>

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

<ul style="list-style-type: none"> • membre de la famille souffrant d'un handicap ou d'une personne à charge parce que son centre de jour est fermé en raison de la COVID-19; • enfant, d'un membre de la famille handicapé ou d'une personne à charge qui ne va pas à l'école, à la garderie ou dans un établissement de soins sur l'avis d'un professionnel de la santé parce que cela exposerait cette personne à des risques élevés si elle contractait la COVID-19. 	
<p>Complément salarial pour les travailleurs essentiels</p> <p>Responsable : ARC</p> <p>Description : Le gouvernement partagera avec les provinces et les territoires les coûts d'un complément salarial temporaire pour les travailleurs à faible revenu qu'ils ont jugé essentiels à la lutte contre la COVID-19.</p>	<p>Le gouvernement du Canada fournira jusqu'à trois milliards de dollars en soutien pour augmenter les salaires des travailleurs essentiels à faible revenu. Chaque province ou territoire déterminera les travailleurs admissibles à cette aide ainsi que le montant de l'aide qu'ils recevront.</p> <p>À l'heure actuelle, la majorité des compléments pour travailleurs essentiels qui s'appliquaient au secteur ont expiré, à l'exception de ceux des T.N.-O., qui ont été prolongés jusqu'au 28 février 2021.</p>
<p>Subvention salariale d'urgence du Canada</p> <p>Responsable : ARC</p> <p>Description : À compter du 5 juillet 2020, la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) serait composée de deux parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une subvention de base offerte à tous les employeurs admissibles qui connaissent une baisse de leurs revenus, le montant de la subvention variant selon l'ampleur de la baisse des revenus; • une subvention salariale compensatoire pouvant atteindre 25 % pour les employeurs les plus touchés par la crise de COVID-19. 	<p>L'admissibilité repose sur les pertes de ventes causées par la COVID. Les récents élargissements du programme permettent désormais à tous les employeurs admissibles ayant subi une baisse de revenus de bénéficier d'une aide dans le cadre de la SSUC.</p> <p>Dans l'Énoncé économique d'automne, le gouvernement a proposé de faire passer le taux de subvention maximal à 75 % pour la période commençant le 20 décembre 2020 et de prolonger ce taux jusqu'au 13 mars 2021, afin de fournir une plus grande certitude aux employeurs.</p>

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

Voici certains des changements apportés à la SSUC à partir du 19 novembre 2020 (projet de loi C-9) :

- la subvention est prolongée jusqu'en juin 2021
- Le taux maximum de la subvention pour les périodes 8 à 10 restera à 65 % (taux de base de 40 % + taux compensatoire de 25 %)
- La date limite pour faire une demande est le 31 janvier 2021 ou 180 jours après la fin de la période de demande, selon la date la plus tardive
- À partir de la période 9, le calcul pour les employés en congé payé concorde davantage avec les prestations de l'assurance-emploi

Un employé admissible est une personne employée au Canada par un employeur admissible pendant la période de la demande. L'admissibilité de l'employé dépend du fait que la personne est employée au Canada, et non de son lieu de résidence.

Un [calculateur](#) a été créé pour aider les demandeurs éventuels à estimer le montant de leur subvention salariale.

[Prestation aux pêcheurs](#)

Responsable : MPO

Description : Grâce à cette initiative, des subventions seront accordées pour aider les pêcheurs touchés par la pandémie de COVID-19 et leur permettre de disposer de plus de liquidités pour faire face aux coûts non différés des entreprises.

Ce programme d'une valeur de 267,6 millions de dollars aidera à fournir du soutien du revenu pour les saisons de la pêche de cette année. Cette mesure couvre 75 % des pertes de revenu de pêche enregistrées après le seuil de baisse des revenus de 25 %, jusqu'à concurrence d'un paiement individuel maximal accordé au titre de la Subvention salariale d'urgence du Canada (soit 847 dollars par semaine pour une période maximale de 12 semaines).

ÉTAT : TERMINÉ – La période de demande pour cette prestation était du 24 août au 19 octobre 2020.

[Report des versements de la TPS/TVH](#)

Responsable : Finances Canada

La plupart des fournitures de produits agricoles et de pêche sont exonérées (c'est-à-dire soumises à la TPS/TVH à 0 %). Les entreprises agricoles constituées en société qui vendent des produits agricoles

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

<p>Description : Les entreprises, y compris les travailleurs indépendants, pourront reporter jusqu'à la fin de juin tous les paiements de la taxe sur les produits et services/de la taxe de vente harmonisée (TPS/TVH), ainsi que les droits de douane exigés pour les importations.</p>	<p>taxables tels que des fleurs coupées, du feuillage, des plantes à massif, du gazon et des arbres vivants pourraient avoir droit à ce report de la TPS/TVH.</p> <p>ÉTAT : TERMINÉ – Le report était autorisé jusqu'au 30 juin 2020.</p>
<p><u>Assurance-emploi pour les pêcheurs</u></p> <p>Responsable : EDSC</p> <p>Description : Le régime d'assurance-emploi offre des prestations aux pêcheurs indépendants admissibles qui cherchent activement du travail. L'admissibilité dépend du montant des revenus tirés d'un travail indépendant dans le secteur de la pêche au cours de la période de référence.</p> <p>La période d'admissibilité aux prestations de pêcheur d'été ne peut pas commencer avant la semaine du 1^{er} mars. Pour les prestations de pêcheur d'hiver, elle ne peut pas commencer avant le 1^{er} septembre. La période de référence ne peut pas non plus commencer plus de 31 semaines précédant immédiatement le début d'une période de prestations.</p> <p>Si un demandeur a demandé des prestations plus tôt et que sa demande a été approuvée au cours des 31 dernières semaines, la période de référence s'étend du début de la période de prestations précédente au début de la nouvelle période de prestations.</p> <p>Le montant qui doit être gagné pendant la période de référence varie en fonction du taux de chômage dans la région où demeure le demandeur. Le demandeur devra gagner au minimum entre</p>	<p>Contrairement aux prestations ordinaires de l'assurance-emploi, l'admissibilité aux prestations de pêcheur est fondée sur la rémunération et non sur les heures d'emploi assurables.</p> <p>À partir du 27 septembre 2020, des changements temporaires sont apportés au régime d'assurance-emploi pour aider les pêcheurs à obtenir des prestations de pêcheur de l'assurance-emploi. Les changements suivants seront en vigueur pour 1 an :</p> <ul style="list-style-type: none">• un taux de chômage minimum de 13,1 % s'applique à toutes les régions du Canada à partir du 9 août 2020;<ul style="list-style-type: none">○ Si le taux de chômage d'une région est supérieur à 13,1 %, le taux actuel le plus élevé sera utilisé pour calculer les prestations• pour les pêcheurs, les gains des saisons d'été ou d'hiver 2018, 2019 et 2020 serviront à déterminer le taux de prestation d'une personne et établir une demande pour la même saison;• les demandeurs recevront au moins 500 \$ avant impôt par semaine, mais ils pourraient recevoir davantage. <p>Les pêcheurs peuvent avoir droit à des prestations ordinaires de pêcheur ainsi qu'à des prestations de maladie, de maternité, parentales, pour soignants et/ou familiale.</p>

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

2 500 \$ et 4 200 \$ pendant la période de référence pour avoir droit aux prestations de pêcheur. Cliquez [ici](#) pour en savoir davantage.

[Assurance-emploi](#)

Description : Le programme d'assurance-emploi (Æ) permet aux travailleurs sans emploi de recevoir un revenu temporaire pendant qu'ils cherchent du travail ou perfectionnent leurs compétences.

Dans le cadre des plans de transition après la PCU, les bénéficiaires de l'assurance-emploi auront droit à un taux de prestations imposables d'au moins 500 \$ par semaine, ou 300 \$ par semaine pour les prestations parentales prolongées. Le gouvernement continuera de collaborer avec les provinces et les territoires pour faire en sorte que les Canadiens qui reçoivent des prestations d'assurance-emploi aient accès à une formation professionnelle et à des mesures de soutien à l'emploi, afin de les aider à retourner au travail.

Le gouvernement gèlera également les taux de cotisation à l'assurance emploi pendant deux ans, afin que les travailleurs et les entreprises du Canada ne soient pas confrontés à une augmentation immédiate des coûts et des retenues sur les salaires en raison des dépenses supplémentaires résultant de la pandémie.

À partir du 27 septembre 2020, des changements temporaires sont apportés au régime d'assurance-emploi. Ces changements seront en vigueur pour 1 an :

- Un taux de chômage minimum de 13,1 % s'applique à toutes les régions du Canada à partir du 9 août 2020;
 - Si le taux de chômage d'une région est supérieur à 13,1 %, le taux actuel le plus élevé sera utilisé pour calculer les prestations.
- Un demandeur doit accumuler seulement 120 heures assurables pour être admissible aux prestations parce qu'il recevra un crédit unique de :
 - 300 heures assurables s'il demande des prestations régulières;

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

	<ul style="list-style-type: none"> ○ 480 heures assurables s'il demande des prestations de maladie, de maternité, parentales ou pour proches aidants. <p>S'il présente une demande de prestations de maladie, le demandeur ne doit pas fournir un certificat médical.</p>
<p>Travail pendant une période de prestations d'Æ</p> <p>Responsable : EDSC</p> <p>Description : Aux termes des règles actuelles de l'assurance-emploi, la disposition relative au travail pendant une période de prestations permet à un travailleur de continuer de recevoir une partie de ses prestations d'assurance-emploi et tous les revenus provenant d'un nouvel emploi.</p> <p>Une personne qui gagne de l'argent tout en percevant des prestations d'assurance-emploi peut conserver 50 cents de ses prestations pour chaque dollar gagné, jusqu'à concurrence de 90 % de sa rémunération hebdomadaire précédente (environ quatre jours et demi de travail). Au-delà de ce plafond, les prestations d'assurance-emploi sont déduites dollar pour dollar.</p>	<p>Cette disposition pourrait inciter les personnes licenciées à continuer de percevoir des prestations d'assurance-emploi et à travailler à temps partiel dans le secteur agricole et agroalimentaire.</p> <p>Les règles relatives au travail pendant une période de prestation s'appliquent désormais aux prestations de maladie et de maternité.</p>
<p>Programme de Travail partagé – Assurance-emploi</p> <p>Responsable : EDSC</p> <p>Description : Le programme de Travail partagé aide les employeurs et les employés à éviter les licenciements lorsque survient un ralentissement temporaire des activités de l'entreprise en raison de circonstances indépendantes de la volonté de l'employeur.</p>	<p>Pourrait être utile pour les entreprises agricoles et agroalimentaires.</p>

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

Le programme offre des prestations d'assurance-emploi aux employés admissibles qui acceptent de réduire leurs heures de travail normales et de partager le travail offert pendant que leur employeur se rétablit.

Du 15 mars 2020 au 14 mars 2021, et sans se limiter à un secteur ou une industrie en particulier, le gouvernement du Canada met en place des mesures spéciales temporaires en raison de la COVID-19.

- Prolongation de la durée maximale possible d'une entente, de 38 semaines à 76 semaines.
- La période d'attente obligatoire a été supprimée pour les employeurs qui ont déjà utilisé le programme de Travail partagé afin que les employeurs admissibles puissent immédiatement conclure un nouvel accord.

Réduire l'exigence et élargir l'admissibilité aux employeurs touchés en acceptant les entreprises qui sont en activité depuis un an plutôt que deux, et en éliminant le fardeau d'avoir à fournir les chiffres des ventes ou de la production en même temps.

[Aide aux étudiants](#)

Responsable : ARC, EDSC, CRSH, CRSNG, IRSC, ISDE

Description : Somme de 9 milliards de dollars destinée aux étudiants de niveau postsecondaire et aux nouveaux diplômés pour les aider à recevoir le soutien financier dont ils ont besoin cet été, à poursuivre leurs études à l'automne et à acquérir l'expérience nécessaire pour entreprendre leur carrière. Ce soutien comprend :

- [Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants](#) – TERMINÉE depuis le 30 septembre 2020;
- Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant – TERMINÉE depuis le 6 novembre 2020;

Le gouvernement du Canada élargira les programmes fédéraux existants en matière d'emploi, de développement des compétences et de jeunesse afin de créer jusqu'à 116 000 emplois, placements et autres possibilités de formation pour aider les étudiants à trouver un emploi et à acquérir des compétences utiles cet été et au cours des prochains mois. Les possibilités d'emploi offertes aux étudiants dans le secteur agricole seront également annoncées sur le [portail d'emplois dans le secteur agricole](#).

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

L'intervention du Canada durant la pandémie de COVID-19 – Information et incidences pour le secteur agricole et agroalimentaire

<ul style="list-style-type: none">• doubler les bourses d'études canadiennes;• élargir l'admissibilité à l'aide financière pour les étudiants en éliminant les contributions attendues des étudiants et des conjoints d'étudiants en 2020-2021;• augmenter le montant hebdomadaire maximal pouvant être offert à un étudiant en 2020-2021;• augmenter l'aide actuelle fondée sur les distinctions et destinée aux étudiants des Premières Nations, inuits et de la Nation métisse qui poursuivent des études postsecondaires en accordant 75,2 millions de dollars de plus en 2020-2021;• prolonger les bourses d'études supérieures en recherche et les bourses postdoctorales du gouvernement fédéral qui arrivent à échéance, et augmenter les subventions fédérales de recherche en remettant 291,6 millions de dollars aux conseils subventionnaires fédéraux.	
<p>Portail d'emplois dans le secteur agricole</p> <p>Responsable : AAC</p> <p>Description : Un portail d'emplois en ligne qui oriente les Canadiens vers les possibilités d'emploi offertes dans le secteur.</p>	<p>Pour contribuer à résoudre les problèmes de main-d'œuvre auxquels le secteur est confronté et aider les Canadiens dont l'emploi a été touché par la COVID-19, le Ministère a lancé un portail d'emplois dans le secteur agricole pour informer les Canadiens des possibilités d'emploi diversifiées et enrichissantes offertes dans le secteur.</p>
<p>Amélioration du Programme d'emploi et d'acquisition des compétences des jeunes</p> <p>Responsable : AAC</p> <p>Description : Le Programme d'emploi et d'acquisition des compétences des jeunes (PEACJ) fournit une subvention salariale aux employeurs qui embauchent des jeunes pour des emplois agricoles. Le gouvernement a investi jusqu'à 9,2 millions de dollars pour améliorer le PEACJ et financera jusqu'à environ 800 nouveaux postes pour les jeunes dans l'industrie agricole.</p>	<p>Ce financement peut aider à fournir une main-d'œuvre nécessaire, là où le besoin s'en fait ressentir.</p> <p>Le PEACJ fournira aux employeurs du domaine de l'agriculture jusqu'à 50 pour cent des coûts de l'embauche d'un jeune Canadien jusqu'à concurrence de 14 000 \$. Les demandeurs autochtones et les demandeurs qui embauchent des jeunes qui font face à des obstacles sont admissibles à un financement allant jusqu'à 80 pour cent de leurs coûts.</p>

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

Mise à jour : 8 décembre 2020

L'intervention du Canada durant la pandémie de COVID-19 – Information et incidences pour le secteur agricole et agroalimentaire

<p>Les demandeurs admissibles comprennent les producteurs, les agroentreprises, les associations de l'industrie, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organisations autochtones et les installations de recherche. Les employeurs peuvent demander ce financement rétroactivement au 1^{er} avril 2020, et les projets devront être terminés d'ici le 31 mars 2021.</p>	<p>En raison d'une forte demande de financement dans le cadre de ce programme, la réception des demandes a pris fin le 6 juillet 2020.</p> <p>Dans l'Énoncé économique de l'automne, le gouvernement a proposé d'investir 575,3 millions de dollars sur les deux prochaines années dans la Stratégie emploi et compétences jeunesse (SECJ) dirigée par EDSC, ce qui comprend du financement pour le PEACJ d'AAC.</p>
<p>Agri-stabilité</p> <p>Responsable : AAC et géré par les gouvernements provinciaux.</p> <p>Description : Programme d'aide à l'ensemble de l'exploitation agricole, fondé sur la marge, qui fournit un soutien aux producteurs lorsque leur marge de programme diminue de plus de 30 % par rapport à leur marge de référence.</p>	<p>En réponse à la COVID-19, les gouvernements ont accepté de prolonger la date limite d'inscription du 30 avril 2020 au 3 juillet 2020.</p> <p>Les participants peuvent demander des paiements provisoires pour l'année de programme une fois qu'ils sont en mesure d'estimer les pertes potentielles. Le gouvernement travaille avec les provinces et les territoires pour augmenter les paiements provisoires de 50 à 75 %. Pratiquement l'ensemble des provinces et territoires a maintenant reçu l'approbation fédérale pour émettre des paiements provisoires allant jusqu'à 75 % des paiements finaux estimés.</p>
<p>Agri-protection</p> <p>Responsable : AAC et géré par les gouvernements provinciaux.</p> <p>Description : Fournit aux producteurs une assurance actuarielle robuste contre les pertes de rendement et de qualité des cultures causées par des risques naturels incontrôlables.</p>	<p>Ce programme fournit une assurance de production fondée sur la qualité et le rendement des cultures.</p> <p>Le gouvernement examine avec les provinces et les territoires des possibilités d'élargir le programme Agri-protection afin d'inclure les pénuries de main-d'œuvre comme risque admissible pour le secteur de l'horticulture. Cette collaboration avec les partenaires provinciaux et territoriaux permettrait d'éviter les pertes de production causées par une main-d'œuvre insuffisante, advenant le cas où les producteurs auraient du mal à trouver assez de main-d'œuvre pour effectuer leurs récoltes.</p>

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

Mise à jour : 8 décembre 2020

Possibilités stratégiques

Initiative	Retombées sur le secteur agricole et analyse
<p>Agri-innovier</p> <p>Responsable : AAC</p> <p>Description : Ce programme offre des contributions financières remboursables pour des projets qui visent à accélérer la commercialisation, l'adoption et la démonstration de produits, technologies, procédés ou services novateurs afin d'accroître la compétitivité et la durabilité dans le secteur de l'agriculture. Les projets doivent être terminés d'ici le 31 mars 2023.</p>	<p>Agri-innovier pourrait renforcer l'assurance de la sécurité alimentaire canadienne en finançant des projets qui utilisent des innovations en vue d'améliorer la productivité, ce qui réduirait la contrainte en matière d'approvisionnement alimentaire au Canada provoquée par la COVID-19.</p>
<p>Programme canadien des priorités stratégiques de l'agriculture (PCPSA)</p> <p>Responsable : AAC</p> <p>Description : Le Programme canadien des priorités stratégiques en agriculture (PCPSA) favorise la participation du secteur agricole canadien aux objectifs stratégiques et de croissance du gouvernement du Canada en investissant dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'outils et de stratégies du secteur pour saisir les occasions créées par ces objectifs et en tirer parti.</p>	<p>Le PCPSA peut aider les organisations du secteur à s'adapter aux nouvelles réalités de l'offre et du commerce amenées par la COVID-19. Les projets doivent être dirigés par des organisations à but non lucratif qui gravitent autour de l'agriculture canadienne et avoir une portée nationale ou sectorielle.</p>
<p>Fonds d'investissement dans la transformation des produits laitiers</p> <p>Responsable : AAC</p> <p>Description : Le Fonds d'investissement dans la transformation des produits laitiers vise à aider financièrement les transformateurs laitiers pour qu'ils puissent faire des investissements qui amélioreront la productivité et la compétitivité et se préparer aux changements à venir sur le</p>	<p>À l'origine, le Fonds a été conçu pour aider le secteur à s'adapter aux changements du marché découlant de l'AECG. Le programme appuie les investissements en capital pour aider et améliorer la productivité et la compétitivité des transformateurs laitiers. Se faisant, le programme sert à aider les transformateurs laitiers à faire face à certains changements du marché provoqués par la COVID-19.</p> <p>ÉTAT : Le processus de demande pour ce fonds est TERMINÉ.</p>

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

<p>marché en raison de l'Accord économique et commercial global (AECG) conclu entre le Canada et l'Union européenne.</p> <p>Programme d'aide à la recherche industrielle</p> <p>Responsable : Conseil national de recherches du Canada</p> <p>Description : Le Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada fournit des conseils, des contacts et des fonds pour aider les petites et moyennes entreprises canadiennes à accroître leur capacité d'innovation et à commercialiser leurs idées.</p>	<p>En raison de la COVID-19, le gouvernement a investi 250 millions de dollars pour aider les entreprises novatrices qui sont en démarrage et qui n'ont pas accès aux mesures de soutien actuelles de la COVID-19 destinées aux entreprises. Cette aide sera fournie par l'intermédiaire du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada.</p>
<p>Plan de croissance de la Banque de l'infrastructure du Canada</p> <p>Responsable : Banque de l'infrastructure du Canada (BIC)</p> <p>Description : Le Plan de croissance de 10 milliards de dollars de la BIC vise à stimuler l'emploi au Canada et renforcer l'économie canadienne grâce à de nouveaux investissements dans l'infrastructure. Le Plan de croissance prévoit de nouveaux investissements dans cinq initiatives clés et l'accélération de la réalisation de projets d'envergure qui sont très prometteurs en vue d'investissements de la BIC. Ces investissements comprennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1,5 milliard de dollars pour les infrastructures en agriculture – les investissements seront axés sur des projets d'infrastructure d'irrigation transformateurs qui sont hautement prioritaires pour l'Ouest canadien. • 2 milliards de dollars pour l'Internet à haut débit – la BIC offrira un financement souple et à faible coût aux projets de services Internet à haut débit qui visent à relier un grand nombre d'installations qui seraient autrement non rentables sur le plan commercial. 	<p>L'initiative pour les infrastructures en agriculture se traduira notamment par l'ajout d'environ 700 000 acres de terres nouvellement irriguées, ce qui permettra l'augmentation de la production alimentaire et une amélioration de la gestion des ressources en eau, ce qui garantira un approvisionnement alimentaire local plus sécuritaire et créera des occasions d'exportation. Les estimations préliminaires suggèrent que des projets d'irrigation hautement nécessaires achevés pourraient également aider à stimuler un investissement supplémentaire d'environ 1,5 milliard de dollars par des utilisateurs sur des « travaux à la ferme » et des technologies de précision et intelligentes connexes favorisant l'efficacité.</p> <p>L'initiative liée à l'Internet à haut débit de la BIC accélérera la connectivité au Canada en permettant le développement et l'exécution de grands projets à incidence élevée. Les investissements de la BIC permettront d'offrir une connexion à plus de 750 000 ménages et entreprises dans des communautés mal desservies. Cela va créer de nouvelles possibilités sur les plans de l'économie, de l'éducation et des services de santé.</p>

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.